

Pour vous Mesdames

LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE

SIMPLES ARTICLES

PAR

L. F. PÈRE CONSTANT DOYON, O. P.

"Conserver et connaître, c'est en
cela que consiste le bonheur de la
vie privée"

PLATON.



QUÉBEC

Imp. *L'Action Sociale Limitée*
103, rue Ste-Anne

1911

LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE

Pour vous Mesdames

LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE

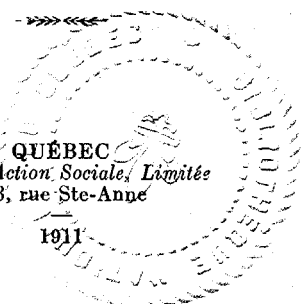
SIMPLES ARTICLES

PAR

LE PÈRE CONSTANT DOYON, O. P.

« Conserver et connaître : c'est en
cela que consiste le bonheur de la
vie privée ».

PLATON.



QUÉBEC
Imp. *L'Action Sociale, Limitée*
103, rue Ste-Anne

1911

APPROBATIONS

Nous avons lu, par ordre du T. R. P. Vicaire-Général, l'ouvrage du R. P. Doyon, O. P., intitulé : « La Lutte Antialcoolique », et nous l'avons jugé digne de l'impression.

FR. P.-M. BÉLIVEAU, O. P.
Lecteur en Théologie.

FR. TH. DOM. C. GONTHIER, O. P.
Lecteur en Théologie.

Permis d'imprimer :

FR. HENRI HAGE, O. P.
Vicaire-Général des Dominicains.

Imprimatur

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

8 juin 1911

Droits réservés, Canada, 1911.

AUX FEMMES

DE MON PAYS

Afin qu'elles sachent mieux garder l'honneur de nos familles canadiennes, et la génération de demain saine et vigoureuse, en la préservant de l'alcoolisme sous toutes ses formes, je dédie ces articles de vulgarisation. Connaître le danger est la première condition pour le combattre avec succès.

C. D.

Noël, 1910

PRIÈRE

A RÉCITER CHAQUE JOUR

Dieu, mon Père, pour te montrer que je t'aime, pour réparer les torts qui blessent ton honneur, pour sauver les âmes, je prends le ferme engagement de ne boire *aujourd'hui* ni vin, ni bière, ni boisson enivrante.

Cet acte de modification je te l'offre en union avec le sacrifice de ton Fils Jésus-Christ, qui, chaque jour s'immole sur l'autel à la Gloire...

(300 jours d'indulgence applicables aux âmes du Purgatoire.)

ACT: S. SEDIS xxxvi-1903-04
p. 600 et 601.

Jésus, abreuvé de fiel et de vinaigre :
ayez pitié de moi ! *Pater, Ave, Gloria.*

Réparons pour ceux qui ne songent pas aux scandales qu'ils donnent... nous souvenant que l'ivrognerie est la mère de tous les désordres, l'occasion de toutes les fautes, la racine des crimes, l'origine des vices »...



Sommaire :—Pourquoi ces articles ?
—Pourquoi sont-ils à l'adresse des
femmes ?—Le rôle de la femme au
foyer.—Première éducatrice.—Ins-
truire.—Les moins préjugés. —
Dangers et périls que la femme
ignore.—Terribles révélations. —
Petits remèdes et graves consé-
quences.—Si femme savait !—Le
crime d'ignorance.—Pour combat-
tre "l'aveuglement de l'amour".—
Rôle de la mère.—Comment at-
teindre les hommes.—Modeste es-
poir.



LA LUTTE ANTI-ALCOOLIQUE

(Articles écrits spécialement pour
les Dames)

ARTICLE I

Pourquoi ces articles ?

Pourquoi sont-ils à l'adresse des
Dames ?

1o Mais pour semer dans le peuple quelques bonnes vérités au sujet de l'alcool; parce qu'on ne saurait trop se pénétrer de cette idée que la lutte contre l'alcoolisme est une affaire d'initiative privée et que, seule, l'action énergique, persévérante, combinée des simples citoyens peut avoir raison du mal qui nous déborde de toute part. Si l'on veut qu'il y ait initiative privée, il faut créer la conviction, et une conviction telle qu'elle pousse à agir, dans la sphère de son influence spéciale et par tous les moyens qui sont à la disposition de chacun. Or, quiconque sera bien averti du danger de l'alcool, s'il veut

être sincère et agir suivant sa conviction, l'évitera lui-même et s'efforcera de le faire éviter à ceux qui dépendent de lui.

Pourquoi ces articles sont-ils à l'adresse des Dames ?

2o Parce que nul plus que la femme n'est capable de dissiper le préjugé, de combattre l'ignorance, d'affermir la volonté de ceux qui ont plus spécialement à lutter contre les influences des mauvais exemples, et des attirances mauvaises du milieu.

Providence vigilante, placée par Dieu pour garder le foyer, la femme peut et doit imprimer aux âmes jeunes le cachet de la vertu de tempérance et de sobriété par une action d'autant plus efficace qu'elle sera plus sincère et plus convaincue. La tendresse le dévouement et l'amour, donneront à son action une puissance, que nul autre ne peut espérer sur le cœur et l'esprit de l'enfant. L'éloge que doit ambitionner la mère chrétienne, vraiment digne de sa mission, ne doit-il pas être celui que l'on a trouvé gravé sur le tombeau d'une matrone romaine : " Domum servavit ! " " Elle a gardé sa maison ". Qu'elle garde donc son foyer contre le déshonneur et la déchéance du vice, son mari contre le danger de la buvette et ses enfants contre les

périls qui les guettent, spécialement contre celui de l'alcoolisme qui menace aussi bien ses filles que ses fils. Savoir, est la première condition de la lutte antialcoolique efficace. Si les femmes savent, les enfants ne pourront pas ignorer. Voilà pourquoi je m'adresse plus spécialement aux Dames. La femme chrétienne est l'être privilégiée du sacrifice et de l'abnégation dans le dévouement. Sa mission n'est pas seulement de donner la vie, elle doit la protéger et la défendre avec une attention délicate. Elle doit s'abdi-quer sans cesse et puiser dans son amour maternel les forces nécessaires aux immolations et aux sacrifices qu'elle doit offrir à Dieu près de l'autel de son foyer: le berceau. Petits ou grands, ses enfants, seront sa joie et son tourment: petits, sa tendresse s'inquiète de leurs souffrances, grands, son amour s'alarme de leurs danger, partis c'est la torture du coeur et l'angoisse... tant il est vrai le mot d'une mère :

“ Petits, nos fils nous marchent sur les pieds, mais grands, ils nous marchent sur le coeur.”

Et cependant, toutes les sollicitudes maternelles sont ce qui crée la royauté de la femme. Epouse fidèle et mère dévouée, ses devoirs humble-

ment et amoureusement accomplis, sous le regard de Dieu, lui garderont le respect, la confiance et l'amour de son mari; et n'est-ce pas pour l'auréole que lui font tous ses sacrifices que ses enfants la proclament "grande et reine". Reine et souveraine elle doit l'être encore par la puissance de la femme qui consiste dans l'art de gouverner son foyer et de diriger les âmes par une ferme et vigoureuse éducation "Reines, Mesdames, vous devez toujours l'être ainsi: reines pour vos époux et vos fils; reines enveloppées d'un plus grand mystère pour le monde du dehors qui s'incline et s'inclinera toujours devant la couronne de myrte et le sceptre sans tache de l'âme féminine." (1)

Les hommes se glorifient de la puissance des conceptions élevées; les hommes font les grandes choses: oui, mais les femmes forment les hommes. Et jamais mieux que dans cet ordre moral ne se justifie le mot de Joubert: enseigner c'est régner.

Mais la question de l'alcoolisme intéresse-t-elle la femme ?

Peut-elle et doit-elle assumer un rôle dans la lutte actuelle contre ce fléau moderne ?

(1) Ruskin.

Quel peut bien être pour chacune le devoir qui s'impose ?

Y a-t-il une part des responsabilités qui lui revient ?

Y a-t-il, au sujet de la propagation du vice, une part qui est attribuable à l'ignorance de la femme ? Au préjugé ?

Nous allons essayer, dans ces articles de répondre à ces questions en commençant par les dernières.

* * *

La lutte contre le fléau de l'alcoolisme ou pour l'appeler par son nom vulgaire, contre l'ivrognerie, se fait très vive dans notre pays, surtout en temps d'élection municipale. On s'étonne parfois de la divergence d'opinion qui se rencontre un peu partout. On oublie trop ceci : Si le but que les tenants de la sobriété se proposent d'atteindre est la **tempérance**, les moyens de l'atteindre sont multiples dans l'ordre social. Tous veulent guérir la plaie : on ne s'entend pas toujours sur le choix des remèdes. Voilà une explication des divergences d'opinions sur ce sujet. Mais si le mal se propage surtout à cause de l'ignorance et du préjugé qui le favorisent, quel peut bien être le meilleur moyen de le combattre ?

Instruire. C'est le cas de l'alcoolisme et de tous les ravages, que cause l'alcool (1) et personne ne peut mieux combattre " le terrible mal de boire " qu'en instruisant.

Mais qui instruire tout d'abord ?

Celles qui ont mission de jeter dans les âmes des enfants les impressions premières, les plus saines et les plus vivaces : les mères.

Et voilà pourquoi dans ces articles, je me propose de n'attaquer directement, ni la buvette, ni les marchands de vins, ni les fabricants, ni les inventeurs de panacées universelles, ni les dipsomanes, ni les ivrognes, ni les alcoolisés... mais tous les " alcoolisables ". Je me propose donc moins de combattre que d'instruire

(1) Par alcool, au cours de ces articles, on voudra bien entendre non seulement les alcools distillés: tels que eaux-de-vie, cognac, whiskey, gin, brandy, mais aussi tous les alcools produits par la fermentation et que contiennent à des degrés divers les vins, bières, cidres, et ceux même qui se dissimulent dans les liqueurs et les prétendus remèdes qui ne sont que des " alcools déguisés " comme je le prouverai par l'analyse que je publierai en traitant des remèdes patentés.

en m'adressant surtout à celles qui peuvent et doivent protéger leurs fils contre la passion de boire, contre le danger de la buvette, et leur foyer contre les hontes de l'ivrognerie.

* * *

Mais à quoi bon s'adresser aux Dames ? n'est-ce pas prêcher inutilement des converties ? A quoi bon s'adresser aux mères ? n'est-ce pas essayer de convaincre des convaincues ?

Qui sait la puissance du préjugé n'osera me blâmer, je pense.

Pour ne pas donner présentement d'autres raisons, disons que ce sera certes le meilleur moyen de s'adresser à des intelligences non préjugées... Qui peut mieux que la femme, gardienne du foyer, comprendre toute l'importance de cette lutte contre son plus terrible ennemi ?

L'alcool n'attriste-t-il pas la vie de nombre de femmes en leur prenant l'honneur, la santé, la fortune de leurs maris et de leurs enfants ? Puis dans certains cas plus fréquents qu'on ne le pense, ne va-t-il pas jusqu'à les atteindre elles-mêmes bien plus directement, et, conscientes ou ignorantes, peu importe, jusqu'à en faire des propagatrices du terrible

mal de boire, quand il arrive qu'elles deviennent des alcoolisées.

Quelle révélation effrayante que celle-ci faite par un médecin (je pourrais citer les noms et les dates) à une grande dame :

“ Madame, vous êtes tout simplement devenue une alcoolisée et désormais, si vous voulez que je vous continue mes soins, vous allez renoncer pour toujours au petit verre de votre stimulant préféré, que ce soit Peruna, gin ou brandy, peu m’importe; il le faut ”

“—Mais, Docteur, vous n’y pensez pas... ivrognesse ? moi ? . Non jamais !... ”

“—Alcoolisée, Madame, ai-je dit, et je le maintiens, et, sur le chemin de la tombe et, vous pardonneriez à ma franchise, au tournant de la route qui mène au vice de l’ivrognerie... Et si vous n’étiez pas ignorante, je vous dirais vous êtes déjà criminelle. Voyez cet enfant ! ”

Brave Docteur. Ce jour-là, par sa franchise il sauvait deux êtres victimes du préjugé...

J’ai compris qu’il est des professions où, pour demeurer fidèle à sa conscience, il faut avoir du courage

Je n’oublierai jamais le désespoir et la honte de cette femme qui appar-

tenait à ce qu'on est convenu d'appeler, la haute société.

Quelle révélation terrible pour une mère que celle-ci : " Cet enfant qui se tord dans des convulsions n'est à ce point en danger de mort que grâce aux drogues malfaisantes qu'il a ingurgitées comme narcotiques, (drogues patentées à base d'alcool). S'il survit il n'en gardera pas moins la **tendance**, comme un stigmate acquis dans son organisme, pour l'alcool ". " Latente au cerveau, comme elle l'est chez l'héréditaire, elle ne demandera qu'à se développer et voilà comment se préparent les victimes de la servitude et de l'abjection de l'ivrognerie ".

Comment ! les médecins pourraient parler ainsi ? Oui, Mesdames, si d'autres ne parlent pas, c'est qu'ils n'osent pas... mais ils savent ou du moins ils devraient savoir. Si j'ose écrire ici, des articles à l'adresse des dames c'est que je me souviens de la remarque d'un célèbre chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Montréal : " Si les femmes savaient la vérité sur les causes qui " font " les ivrognes, combien de maux et d'affreuses misères seraient évités ! " " Le fléau se propage avec une telle rapidité non seulement par l'hérédité, l'atavisme, mais encore parce qu'on alcoolise,

lentement mais sûrement l'enfant dès le berceau, grâce à ce que j'appellerai le crime d'ignorance d'une foule de mères." Voilà une cause qu'il importe de faire disparaître.

Peut-être qu'à défaut d'autres mérites, ces articles qui ne ne chercheront qu'à vulgariser les études les plus récentes publiées, sur ce sujet, par des plus célèbres médecins, auront le don d'exciter la curiosité et d'attirer l'attention de celles, du moins, qui souffrent déjà du malheur immense d'avoir à vivre avec un ivrogne. On redit sans cesse le vieux proverbe : Si vieillesse pouvait, si jeunesse savait ! mais on ne cherche pas assez à savoir...

Si jeune, ô femme, tu savais !

Oui, quelle est la jeune fille qui ne se garderait pas de cette fréquentation imprudente qui la peut amener par " l'aveuglement de l'amour " à consentir à une union qui, on le lui dit, ne lui réserve que des plus effroyables déceptions et les plus cruelles douleurs d'âme... Car " qui a bu, boira ! " Puis, ô femme de demain, sache que l'ivrogne n'engendre qu'un ivrogne. Le fils de l'alcoolisé sera marqué de tares héréditaires... Oserait-elle dire encore : "mais puisque je l'aime", si elle songeait à l'avenir. Non il n'en est pas

une qui dirait le "oui" de malheur !
Mieux vaut demeurer fille à marier
que... non je ne le dis pas. Les fils
d'ivrognes m'en voudraient trop...

Si femme savait !

Quelle mère sage et prudente s'ex-
poserait aux inutiles regrets de trop
d'infortunés femmes qui ne "savaient
pas". Il faut que la femme sache
la vérité sur le terrible poison, sur
son action sur l'organisme humain,
sur les causes qui préparent la dé-
chéance, sur les remèdes à éviter, sur
les moyens de guérir, afin qu'elle
puisse, elle, la première éducatrice
de l'enfant, lui faire comprendre, de
bonne heure, le danger, lui inspirer
la crainte salutaire du péril de l'al-
coolisme. Personne mieux qu'elle
n'est apte à donner une solide édu-
cation de tempérance et de sobriété.
Si elle voulait !

Voilà tout le pourquoi de ces ar-
ticles qui suivront sous ce titre tou-
jours le même : la lutte antialcoolique.
Je vous demanderai, Mesda-
mes, de les signaler discrètement et
délicatement, comme vous savez
d'ailleurs faire toutes choses, à vos
enfants et aux hommes qui ne se-
raient pas irrémédiablement préju-
gés sur ce sujet. Je sais trop jusqu'à
quel point sont enracinées les erreurs
au sujet des boissons alcooliques,

même, et surtout, dans la classe instruite, pour espérer rencontrer partout une égale confiance. Sympathie ou défiance, qu'importe si on veut croire au sentiment désintéressé et à l'absolue conviction au service de la vérité. Tout le succès se bornerait-il à éveiller l'opinion et à raffermir quelques bonnes âmes convaincues déjà que l'alcool n'est qu'un poison, que ce serait une oeuvre méritoire.

—L'alcool ne nourrit pas; il abrutit et tue.

—Fortune, honneur, vie, rien ne
résiste à l'alcool.



Sommaire : — Scène champêtre. —
Conseils de Grand'Maman.—Vigilance maternelle.—Comment on instruit les petits enfants.—Poison.—Horreur qu'on sait en inspirer.—Ne le pourrait-on pas pour l'alcool ?—Inconséquences néfastes.—Les étiquettes. — Justification.—Définition.—Bons et mauvais alcools devant la science.—Réclame honnête et gratuite.—Un témoignage peu banal et une déclaration signée de la Faculté.



ARTICLE II

BOISSONS—POISONS

Ce matin-là, juillet avait secoué sur les champs sa bise tiède et parfumée. De bonne heure l'abeille avait quitté sa ruche pour s'en aller butiner. Les chants joyeux montaient des buissons et des haies où la fraîche verdure cachait les nids... Des cris d'enfants, des appels où sonnaient claires des voix de jeunes filles. Une charmante petite troupe quittait la jolie maisonnette blanche sertie d'une haie d'aubépine du côté de la route et ombragée d'un vieil orme séculaire, qui, au-dessus du toit même, balançait solennel ses grandes et puissantes branches...

Deux femmes jeunes, au teint un peu pâle, la tête coiffée de grands chapeaux de paille, causaient avec animation, inspectant des petits paniers qu'elles portaient au bras. Une fillette, vive et rieuse, babille dans un langage plein de naïve tendresse avec un bel enfant qui la tient par la main. C'est son neveu, il a six ans et il voit pour la première fois la campagne. Maman et tantes le mènent "aux fraises"... Monsieur

fera la dînette "au bois". Monsieur va pouvoir courir tout à loisir sur le "gazon", à travers des "champs"; jouer sans contrainte; voir gambader les petits agneaux, visiter les nids et cueillir toutes les fleurs... Quelle journée! saurait-on rien lui refuser, au cher petit?

Du seuil de la maison, la grand'maman regarde partir ses enfants et son petit-fils dont elle est très fière.

—"Surtout, Jeanne, prend bien garde qu'il ne prenne "l'herbe à la puce" ni le "réveil matin", et, au petit bois, qu'il ne mange "du poison"...

"Ces petits de la ville, se dit-elle à part soi, ça ne connaît pas les herbes mauvaises."

Brave grand'maman, va, sois sans crainte, Jeanne que tu as instruite, et qui sait, pour en avoir fait l'expérience douloureuse, veillera sur son amour de petit neveu. Assumant à la lettre son rôle de petite mère, quelle vigilante attention elle apportera à sa tâche.

"—Viens ici, vois-tu là, c'est de "l'herbe à la puce"...

"—Qu'est-ce, tante, que ça de l'herbe à la puce?

"—C'est plus méchant que de l'ortie qui pique. C'est un vilain poison caché sous ces feuilles rouges

où dans ces petites fleurs blanches, qui donne la fièvre des démangeaisons affreuses, et des plaies..."

Viens."

Et la mère insiste : " C'est quasi méchant comme la rougeole."

Au petit bois, l'enfant appelle :

"—Viens voir, tante, de belles grosses cerises rouges, dans un petit arbre tout petit.

"—Ne touche pas, ne touche pas, c'est du poison ! "

A tort ou à raison, je ne sais pas, on a peur de certaines grappes d'un rouge très vif qu'on appelle dans les campagnes du nom de " poison " et pas un enfant qui n'ait la certitude qu'en manger c'est s'exposer à mourir.

Qui a donné, de bonne heure, à l'enfant qui vit aux champs, ces notions sur les plantes malfaisantes et les herbes dangereuses ? Qui lui a donné la crainte salutaire qui le garde de l'attraction des fruits à mine savoureuse ? Les parents. Et l'enfant apprend de bonne heure à distinguer ce qui est bon de ce qui est dangereux ; à craindre " l'herbe à la puce ", le " réveil-matin ", le bois de plomb ", " la carotte à moreau " et " le poison ". Et l'on ne pourrait pas lui apprendre que l'alcool est un poison des plus dangereux, et des

plus insidieux, un vrai poison qui tue ? Et l'on ne pourrait pas de très bonne heure lui en inspirer de l'horreur en lui en démontrant les funestes effets ?

Faut-il vraiment tant de science pour se convaincre,—quand on a sous les yeux les expériences les plus probantes,—que l'alcool détruit notre corps, affaiblit nos facultés et abrège la vie ? Non, un peu de réflexion et une dose de bon sens pratique suffisent pour former cette conviction. Existe-t-elle vraiment ? Hélas ! le préjugé favorise partout le vice. Même les personnes qui détestent parfois les ivrognes n'en sont pas moins les victimes du préjugé qui protège la boisson.

Pourquoi, en effet, tant de personnes qui professent un souverain mépris pour la buvette qu'elles appellent volontiers avec les médecins "l'antichambre de l'asile ! de l'hôpital, de la prison et du cimetière" ne se font-elles aucun scrupule d'aimer la boisson... chez elles, à la maison, et d'en user sous des prétextes divers ? "L'alcoolâtrie", en médecine, a cessé... mais le préjugé demeure.

Si elles étaient bien convaincues que tous les alcools sont dangereux, que le meilleur ne vaut rien, que

tous sont des poisons; en agiraient-elles ainsi ?

S'il vous faut garder des alcools à la maison, Mesdames, préparez les étiquettes: sur fond noir, tête de mort et bras de squelette aux longs doigts crochus, avec cette devise : POISON ! ! ! Puis à l'oeuvre, collez sur toutes les bouteilles, au longs cols, sur les flacons ventrus, plats, carrés ou ronds où s'étaient les noms des plus fameux pourvoyeurs de la mort—sans excepter les gins "hygiéniques" et les liqueurs savoureuses (avec désinences en "Tine") si chères aux délicats, ni même Peruna—, l'alcool déguisé, si cher aux femmes. Sur tout collez l'étiquette, la seule véridique: poison ! ! !

Faut-il vous justifier d'en agir ainsi ? ouvrons ensemble à la hâte quelques livres; interrogeons quelques savants, notons quelques faits divers. Le petit livre usuel où nous puisons les définitions des mots de notre langue maternelle nous dira, si je l'ouvre au mot **Poison** :

"Le poison est une substance qui, introduite dans l'économie animale, compromet la vie ou détermine la mort. Toute substance toxique qui a la vertu ou la propriété d'empoisonner est dite poison."

Un livre de médecine ne s'exprime guère autrement bien qu'on y emploie des termes moins usuels : " Le poison est un corps qui trouble ou rend impossible le fonctionnement normal des cellules. Suivant la dose, il produira ou des perturbations légères de peu de durée, ou des perturbations permanentes et irréparables." Tous ces termes s'appliquent exactement à l'alcool sous toutes ses formes. Les médecins le savent. Voulez-vous connaître le sentiment d'un homme de science dont la réputation est célèbre dans les deux mondes, du Dr Triboulet, auteur d'un traité fameux sur l'alcoolisme. Voici la définition du poison qu'il applique en la justifiant à l'alcool. (1)

" Un poison est un corps qui, en raison de sa composition chimique, trouble et rend impossible le fonctionnement normal de nos organes vitaux, les troubles déterminés, étant tantôt légers et de durée passagère, tantôt permanents et irréparables, suivant la dose, suivant la qualité, suivant la durée de l'action du toxique (du poison).

" Tout le monde sait que l'alcool possède une très grande affinité pour

(1) Triboulet, Mathieu et Mignot.
" Traité de l'alcolisme ", Ed. 1905.

l'eau,—l'état de sécheresse excessive de la langue est le meilleur signe du dessèchement de tout le corps.—D'où ralentissement de la nutrition et baisse de la température." Mais la médecine ne parle-t-elle pas ainsi que des mauvais alcools. Je prie mes lectrices de retenir cette affirmation du célèbre spécialiste Joffroy.

" Parlons au point de vue de la toxicité de tous les alcools comme mauvais. Il n'y a ni bons ni moins bons, ils sont tous mauvais parce que c'est l'alcool éthylique qui joue toujours le rôle prépondérant dans l'intoxication alcoolique et c'est le réputé meilleur."

Voilà ce qui peut faire comprendre cette parole du Dr Triboulet :

" La plupart, sinon la totalité des liquides de consommation à base d'alcool ont une action nuisible, vis-à-vis des corps vivants, ce sont des poisons d'allures particulières." (ouvrage cité).

Tous les poisons n'agissent pas sur l'organisme de la même manière. Pris à dose suffisante tous tuent cependant. La dose peut être relative pour les diverses constitutions et il est facile de se persuader que l'homme arrivé à sa pleine vigueur, peut résister à la dose qui suffirait pour tuer un enfant, un bébé... Est-ce à

dire pour cela que le poison soit moins poison de sa nature ?... Comme tous les poisons l'alcool tue ! Voilà.

Les faits divers peuvent servir à illustrer cette vérité et à prouver que, de tous les poisons, l'alcool est le plus insidieux ennemi de l'homme. Il tue lentement ses victimes, ou mieux, il prépare longuement la fin qui d'ordinaire foudroie l'alcoolisé en un instant.

DES FAITS DIVERS

Au club, en temps d'élection,—c'était en 1904—on boit. De grands garçons sont là, échauffés déjà par le whiskey. Plusieurs enfants assis dans un escalier écoutent des chants vulgaires. Les pères qui ont loué leur maison sont les plus “émèchés” de tous. Par une sinistre inspiration un des grands garçons suggère de faire “prendre un coup” aux petits, question de s'amuser, de les voir ivres. On verse: “Prends ça toi, petit Joe, tu es un homme: Tu nous chanteras une petite chanson”. Et l'enfant avale d'un trait un whiskey à 38%.

“Ça brûle ! ça brûle !”

“Prends un peu d'eau et chante-nous quelque chose”.

Et l'enfant, cinq minutes plus tard, se lève, pousse un cri déchirant, le regard convulsé, il trébuche et tombe. On l'apporte à sa mère dans une chambre voisine. Dix-sept heures durant, le médecin tente vainement de le sauver par les remèdes les plus énergiques. Quand la mort vint le délivrer de ses tortures, d'un enfant rose, l'alcool et ses suites avaient fait un squelette. Il avait huit ans !

La mort a-t-elle ouvert les yeux aux malheureux jeunes gens et leur a-t-elle prouvé que l'alcool est en poison qui tue ? Tant il est vrai que, qui a bu boira, le père de cet enfant boit encore.

Misère ! . .

* * *

C'était un soir d'hiver, la brise soufflait âpre et rude, le froid était vif et piquant.

Dans un cabaret, quelques hommes buvaient du gin. Entre un garçon de vingt ans qui demande un verre de bière. Les autres de le blaguer et de se moquer de lui, tant et si bien que le malheureux jeune homme, dont les lèvres n'avaient jamais trempées dans l'alcool, parle de boire d'un trait un grand verre

de gin. Il le vide en effet, et fier de son exploit, il s'en va. Mais à peine est-il à la porte, que le froid le prend, il a un étourdissement, trébuche et tombe comme une masse. Les buveurs sortent en toute hâte, on appelle le médecin. Et là, dans cet antre de la mort, il ne peut que constater la "fin"; "une congestion cérébrale foudroyante provoquée par l'alcool" !

Dire que l'alcool est un poison, c'est dire que la vie du buveur est toujours en danger. S'il ne tuait que le corps !

* * *

Voici une réclame honnête et véridique que je lui fais sans être payé par les marchands d'alcool :

Boissons : Poisons.

L'alcool a la parole.

" Qu'es-tu ? lui demande-t-on.

—" Je suis un poison. Je ne suis
" ni un tonique ni un stimulant, ni
" un réconfortant de ma nature. Je
" suis un intoxicant, c'est-à-dire je
" suis un " poison ". Voyez par mes
" oeuvres. Je fais plus de victimes
" que toutes les épidémies ensemble.
" C'est Gladstone qui a dit cela.—
" que la boisson tue plus de monde
" que la peste, la famine et la guerre.
" Je ruine les familles et prépare les

“ générations d'enfants rachitiques
“ et scrofuleux. Je fais le lit de la
“ tuberculose. Je suis de l'épilepsie
“ en bouteille. Je remplis de fous
“ les asiles, d'incurables les hô-
“ pitaux, de criminels les prisons. Je
“ n'étanche pas la soif, je la donne;
“ je ne réchauffe pas, j'engourdie;
“ je tue la faim, je ne fortifie pas, je
“ suis la mort ! ”

“ La science affirme à mon sujet :
“ Tout alcool, même le plus pur, est
un poison.” (1)

(1) — En 1909, lors de son passage à New-York, le célèbre Dr Lorenz, d'Allemagne, refusait, dans un banquet, qu'on lui offrait, de boire des vins et des liqueurs. On lui en demanda la raison. “ Je ne puis pas dire que je suis un “prédicant” (agitator) de tempérance, mais je suis un chirurgien: Mon succès tient à la clarté de mon esprit, à la fermeté de mes muscles, à l'équilibre de mes nerfs. Or personne ne peut user de liqueurs alcooliques sans émousser ses forces physiques et je dois les garder intactes. Comme chirurgien donc, je ne dois pas boire.”

Voilà certes, qui vaut mieux qu'un beau sermon... arrosé de vin.

La science a raison.

“ Il y a bien des gens intéressés à
“ me fabriquer, à me vendre, qui di-
“ sent le contraire, mais ils se men-
“ tent à eux-mêmes, ou mentent aux
“ autres. Ce sont presque toujours
“ de malheureux égoïstes qui ne re-
“ cherchent pas le bien de l’humani-
“ té, mais leur intérêt, en trompant
“ tous ceux qui sont encore imbus
“ des erreurs et des préjugés concer-
“ nant la boisson. Tout ce qu’il peu-
“ vent dire de vrai est ceci : (Distil-
“ lateurs, marchands en gros et en
“ détail, cabaretiers, etc., etc.)

“ Nous sommes, bon peuple, fort
“ dévoués à la prospérité nationale.
“ Nous voulons procurer du travail
“ aux agents de police, aux huissiers,
“ aux juges, aux géoliers, aux alié-
“ nistes, aux avocats, aux croque-
“ morts et aux fossoyeurs, en faisant
“ notre petit commerce et de gros
“ profits ! ! !

“ Mais moi, la boisson, je sais bien
“ qu’au même titre que la morphine,
“ la cocaïne ou l’opium, je suis un
“ poison et mon nom c’est : l’alcool.”

* * *

Au cabaret, l’ouvrier tient en sa
main vacillante un verre où il boit

les larmes, le sang, la vie même de sa femme et de ses enfants.

Et quiconque boit à sa maison fait-il action moins criminelle ? Qu'en pensez-vous, Mesdames ? Mais me direz-vous : "à la maison on ne sert que de bons alcools ou des liqueurs de choix ou même, que des vins et des bières très "hygiéniques", ou encore des "vins de famille" et des liqueurs fabriquées à la maison". (1)

Nous aurons à examiner le rôle de ces vins et de ces liqueurs. A toutes les boissons alcooliques quels qu'en soient la nature et le titre d'alcool, on

(1) — Dernièrement mourait à New-York, un richard. C'était un ennemi de la buvette, mais... Cet homme se vantait de n'avoir jamais mis les pieds dans un **saloon** : — il ne fréquentait que les pharmacies, et cependant était toujours **intoxicated**, expression américaine correspondant à l'expression anglaise "drunk as a lord" et que tout Français traduirait par "ivre comme un Polonais". Le bonhomme aimait trop les "toniques", il est mort comme il avait vécu et où il avait vécu, dans une pharmacie.

(Jules Huret, p. 372.)

peut appliquer le célèbre passage de S. Cyrille contre le vin—parce que toutes, en plus ou moins de temps, suivant l'usage qu'on en fait, produisent les conséquences les plus néfastes.

Voici ce que dit S. Cyrille, du vin :

“ Le vin est un miel à la bouche mais un fiel plein de poison pour la tête; il flatte le palais, il brûle les entrailles; il fume dans la tête, il émousse les sens, il confond la vigueur, il détruit l'imagination, enlève l'esprit, couvre la vue, lie la langue et la déshonore, agite les mains, enflamme la poitrine, altère la pureté du sang, dérègle la marche, ravage tout le corps tellement que des pieds à la tête il n'y a rien de sain.”

Qu'aurait donc dit le saint orateur s'il avait vu nos délirants de l'alcool et nos épileptisants de l'absinthe ? Que faut-il donc pour convaincre que l'alcool est un poison ? J'en appellerai au témoignage des médecins.

UN TEMOIGNAGE PEU BANAL

La Société Médicale belge de Tempérance vient de donner un exemple magnifique de ce que peuvent l'entente et l'union entre gens qui pour-

suivent le même but. Elle a organisé un referendum dans le corps médical belge, demandant à chaque médecin son opinion au sujet de l'usage des boissons alcooliques. Elle leur a envoyé à chacun une carte postale avec réponse contenant les déclarations suivantes :

Je déclare être d'accord avec la Société Médicale de Tempérance sur les conclusions suivantes :

1o C'est une erreur de croire que l'usage des boissons alcooliques donne des forces, nourrit ou réchauffe ;

2o Il est parfaitement possible de vivre en excellente santé et de se livrer au travail sans boire ni alcool, ni aucune boisson alcoolique ;

3o L'usage des boissons alcooliques prépare et aggrave les maladies ;

4o L'eau bien pure est la boisson la plus hygiénique. "

Jusqu'à présent, 994 réponses sont parvenues dont 960 absolument favorables. 27 ont fait quelques restrictions à la 3e conclusion, proposant de remplacer le mot **usage** par le mot **abus**. 7 réponses seulement ont été défavorables.

Voilà donc 987 médecins belges condamnant formellement l'alcool

et le déclarant inutile et nuisible !
en 1910...

Est-il encore possible, après un tel verdict, de prendre la défense de l'alcool, ce grand coupable qui ravage le pays, sème la misère et le crime, et détruit la santé, la moralité et la vitalité du peuple ? Tous les bons citoyens devraient s'unir pour combattre cet ennemi public." (1)

Ce passage d'un discours récent du Dr de Vaucleroy, secrétaire général de la Ligue Patriotique belge, mérite d'être signalé à l'initiative des sociétés de tempérance du Canada. Il y aurait certes intérêt à savoir ce que pensent nos médecins canadiens. Le moyen est facile et pratique.

Voici une autre déclaration qui a été signée il y a déjà plusieurs années par 69 médecins français :

" L'alcool sous toutes ses formes, est un poison. L'alcool ne soutient ni ne réchauffe; c'est un excitant dangereux qui dégrade tous les organes, les affaiblit et les rend incapables de résister efficacement aux atteintes des maladies légères.

L'alcool est la cause directe d'un grand nombre de maladies mortelles.

L'alcool, pris habituellement,

(1) Discours du Dr de Vaucleroy, prononcé à Anvers, le 7 juin 1910.

même à doses modérées, conduit à l'alcoolisme.

L'alcoolisme attaque le buveur non seulement dans sa personne, mais dans sa postérité; la plus grande partie des enfants d'alcooliques, sont atteints d'épilepsie, de convulsions, d'hystérie, etc. L'usage habituel des apéritifs est la cause de l'affaiblissement progressif de la santé, même chez les personnes qui ne se sont jamais enivrées; il conduit à une vieillesse prématurée et abrège l'existence.

L'usage habituel des apéritifs et de l'alcool, même à dose non enivrante, facilite l'invasion de la tuberculose et de la phtisie pulmonaire."

Qui oserait s'inscrire en faux contre ces représentants de la science médicale? S'ils dénoncent le poison... c'est qu'ils savent ses effets.

(1) Opinion du Dr Magnan, médecin de l'hôpital Ste-Anne de Paris, sur le vin et l'alcool.

“ L'alcool est pernicieux, l'alcool est abominable; 25% des malades qu'on amène ici, à l'asile, sont des alcoolisés simples, qui ne doivent leur délire qu'à l'abus des boissons alcooliques. Il faut y ajouter 15% de nerveux, faux alcooliques, sans doute, mais excités par l'alcool, ce que nous appelons des nerveux avec appoint alcoolique.

Rien que pour cette année (1907), sur 3,781 malades on compte 644 alcooliques, 477 hommes et 167 femmes; 390, si l'on y ajoute les nerveux avec appoint alcoolique, 295 hommes et 125 femmes; soit, 1,034 en tout, c'est-à-dire, 39%. N'est-ce pas terrible, cet empoisonnement de toute une population poussée dans cet asile par la seule force de l'alcool ?

Extrait d'un interview, publié par le journal “ La jeunesse.”

—Tous les alcools sont dangereux: le meilleur ne vaut rien.

—Fuyez le cabaret; c'est l'anti-
chambre de l'asile, de l'hôpital, de la
prison, du cimetière.



Sommaire :—L'alcoolisme. — Comment, sans hérédité, on devient un ivrogne.—Double chemin qui mène au vice.—Ivrogne, alcoolisé, dipsomane.—On meurt tous les jours d'alcoolisme, sans s'être jamais enivré. — Consultation typique.—La voie rapide et la voie lente, sûre et insidieuse.—Quelle est la plus néfaste.—Les toniques.—Les alcools déguisés.—Peruna et Cie.—Une analyse édifiante.—Alcoolisme féminin.—Prétextes.—Fausse justification.—Le crime sans nom.—Sur la voie du vice.—Du goût à la passion.—Signe précurseur : l'acoutumance.—Le besoin.—La soif tyrannique.—L'incurable.—Sur le bord de l'abîme.—L'étincelle de la raison.—C'est plus fort que moi ! —Cure médicale infailible.—Compassion.—"Misereor".—Le salut.



ARTICLE III

Comment on " s'alcoolise " ? Comment on devient un ivrogne ? Graves questions et au commencement de cet article il me faut prévenir mes lectrices que je vais traiter avec franchise et loyauté mais sans ménagements ce qu'un prédicateur appelait, un jour, son sermon de " l'alcoolisme féminin ".

Ce qu'il y a de plus triste pour les familles, de plus fatal pour la société, c'est que la dégradation physique et intellectuelle des ivrognes se transmet en partie à leurs enfants. C'est là le grand problème de l'hérédité qui faisait dire au sage antique : " ebrii gignunt ebrios " : " les ivrognes engendrent des ivrognes. Ce n'est pas cette question de la transmission héréditaire du vice, de la tendance, de l'impulsion atavique que je veux examiner en cet article. Non. Mais même sans hérédité, ne trouve-t-on pas une infinité de personnes des deux sexes qui sont devenues des " alcoolisées " sans le savoir et qui sont sur le bord de l'abîme du vice de l'ivrognerie ? Pour bien comprendre le sens de la réponse je prie que l'on remarque le sens des ter-

mes : “ ivrogne ”, alcoolisé ”, “ dipso-
mane ”.

Tout alcoolisé n'est pas un “ bu-
veur ”, tout buveur n'est pas un ivro-
gne (sens de pochard) et tout dipso-
mane n'est pas un vicieux : il peut
bien m'être qu'un malade. Dans un
certain sens j'inclinerais à dire que
tous les ivrognes sont des malades.
Si l'on réclame je veux bien corriger
et dire que ce sont des malades vo-
lontaires et criminels.

L'ivrogne c'est le malheureux qui
par passion boit pour se procurer
l'ivresse : “ cette démence volontaire,
une dilapidation de pensée, un mal-
heur digne de risée, une maladie qui
prête au ridicule, une passion, dont
il est lui-même l'auteur, la plus fu-
neste des folies.” S. Jean Chrysos-
tôme a tracé, le portrait de l'ivrogne
de son temps. Il faut bien avouer
que le type n'a guère varié.

“ L'homme ivre est dans cet état
par une misérable faiblesse : il a une
démarche incertaine ; il ne se possè-
de plus ; on le voit tomber, rouler des
prunelles égarées, agiter les pieds
lorsqu'il est étendu par terre, rejeter
de sa bouche sans cesse écumante,
une salive impure, tandis que son pa-
lais répand une insupportable odeur.
Un homme, qui en est là devient
pour ses amis, un objet de dégoût, un

objet de sarcasme pour ses ennemis, de mépris pour ses serviteurs, d'horreur pour son épouse, de terreur pour ses enfants, pour tous, un fardeau et un être plus repoussant que les brutes elles-mêmes."

Tirons le rideau, mais n'est-elle pas encore vraie de nos jours cette affirmation du saint Docteur : "Ce qu'il y a de plus funeste, c'est qu'un vice, source de tant de maux et de tant de calamités, passe pour n'avoir rien de criminel."...

L'alcoolisé est celui qui, sans vouloir laisser son esprit au fond d'un verre, recherche sous un prétexte ou sous un autre, la jouissance de l'alcool, de son alcool favori. Celui-là boit pour le seul plaisir de boire, avec goût ou pour le coup de fouet stimulant de l'alcool, deux ou plusieurs petits coups chaque jour. Il en est qui arrivent à boire ainsi à intervalles assez rapprochés de grandes quantités d'alcool sans être ivres.

De ceux-là on a pu dire : "Il arrive tous des jours que l'on meurt d'alcool sans s'être jamais enivré."

(Un consultation :

—Je ne suis jamais ivre.

(Le Dr :—"Phénomène d'accoutumance.

"Puis, n'est-ce pas, pour en arri-

ver chaque jour au même résultat, on a augmenté la dose ?

—Oui.

“Eh bien ! vous avez créé le besoin,—le besoin impérieux.

(Mères, j'ouvre ici une parenthèse, entendez bien ceci : L'enfant pleure, il veut son Castoria ! et pourquoi, vous aussi, augmentez-vous la dose pour le calmer ? Nous y reviendrons.)

Le Dr Bertillon continue à analyser l'état de son patient : “ S'il est privé (l'alcoolisé) de son excitant usuel, il tombe dans un état de dépression intolérable. Il reprend donc bien vite l'usage de son poison préféré et chaque mois, chaque semaine, il en augmente un peu la dose. Le plus souvent, il ne s'enivre pas, mais il s'empoisonne lentement. Il devient alcoolique sans le savoir. On le surprend extrêmement quand on lui annonce qu'il a détruit son organisme. Cette forme de l'alcoolisme est la plus fréquente et la plus dangereuse de toute, parce qu'elle est la plus insidieuse.” C'est celle qui produit le plus grand nombre d'héréditaires car “ l'alcoolisme avec ou sans ivrognerie ne dégrade pas seulement d'individu. Il frappe aussi sa descendance.”—
Dr Bertillon.

Le dipsomane, c'est là un type à part dans la série des malheureuses victimes de l'alcool. La dipsomanie, acquise par naissance ou dès l'enfance par la faute de la mère, est une tendance à boire quasi irrésistible, mais dont la poussée ne se manifeste chez la victime qu'à intervalles plus ou moins éloignés. Le Dr Triboulet a dit cette parole qui fera mieux comprendre ma définition : " Les ivrognes sont des gens qui s'alcoolisent et s'enivrent quand ils trouvent l'occasion de boire. Les dipsomanes sont des malades qui s'enivrent toutes les fois que leur accès les prend. C'est chez eux comme un besoin irrésistible, comme une obsession. La crise est invariablement suivie de honte et de remord. Cet état mène à la démence." (Ouvrage cité).

* * *

Maintenant, pour en revenir à ma première question : Comment on s'alcoolise ? je dirai qu'il y a pour tous, deux voies : 1^o La voie rapide, des grandes fêtes hebdomadaires ou mensuelles qui mènent l'ivrogne à " l'alcoolisme aiguë, à l'ivresse, dans laquelle le buveur voit son système nerveux surexcité jusqu'au délire."

“ Les différents symptômes de l'ivresse varient avec les différentes boissons absorbées : c'est ainsi que le plus souvent le champagne produit une ivresse gaie (l'ivresse des messieurs et des gens comme il faut) ; l'absinthe et l'eau-de-vie de grains (whisky, gin, cognac, faux brandy), excitent aux passions violentes, et aux actes criminels ; la bière alourdit, endort et affecte surtout l'estomac.”

2o La voie plus lente, mais sûre et plus insidieuse de l'alcoolisme chronique, est celle que suit ce'ui qui fait un usage continu et constant des boissons alcooliques. Qu'on veuille bien le remarquer : l'alcoolisme chronique n'est pas seulement le fait de celui qui s'enivre souvent : cette forme d'alcoolisme se déclare sans avoir jamais été précédée d'alcoolisme aigu. En effet, avec les habitudes sociales actuelles, on boit à propos de tout : a-t-on chaud, il faut boire pour se rafraîchir ; a-t-on froid, il faut boire pour se réchauffer. Puis il y a les petits “ coups ” d'appétit, les petits “ verres ” de politesse, le “ pousse-café ”, les vins chauds avant de se mettre au lit, etc., etc., et le verre de Peruna !!!

Une façon bien connue de s'alcoo-
liser chroniquement écrit le Dr Geo.

Bourgeois (à qui nous empruntons ces renseignements) et cela surtout chez les femmes, c'est la façon que l'on a aujourd'hui de chercher à se tonifier avec une foule de médicaments, tous à base d'alcool, à commencer par les vins si nombreux que l'on prescrit à propos de tout et surtout à propos de rien, jusqu'au whisky pur et simple que l'on prend sous forme de "Peruna", ou de "Pain Celery Compound", etc., etc." J'ajouterai, et même de "Beef, Iron and Wine".

Voici la preuve qui justifie M. le Dr Bourgeois. Le tableau suivant est tiré du fascicule No 113 du laboratoire du département du Revenu Intérieur, d'Ottawa, Canada, du 9 janvier 1906. Ce rapport a été fait par MM. A. McGill et Thomas Macfarlane, analystes du gouvernement.

Ce dernier faisait remarquer au ministre, en présentant son rapport au sujet de Peruna : "A raison du % bien minime de matière solide en dissolution dans Peruna, moindre de ce que l'on trouve dans le rye ou le Scotch-whisky ordinaire, il ne me paraît pas justifiable de classer ce produit parmi les médecines patentées. La quantité d'alcool que l'on trouve dans Peruna (40% d'alcool) est beaucoup plus grande que celle que l'on

trouve dans les vins les plus capiteux et est à peu près des deux tiers aussi considérable que les whiskys ordinaires. La question se pose alors si on peut légalement vendre Peruna sans être licencié pour la vente des alcools."

J'insiste sur ce point parce que, dit-on, Peruna est devenu le whisky des Dames.

Voici le tableau de l'analyse citée :

Le nom des drogues, le nom des fabricants, le degré d'alcool et le % des ingrédients en dissolution ou matières solides

Peruna (Peruna Medicine Co., Columbus, Ohio).

Alcool.....	38.87
Matières solides.....	0.44

Peruna (2^e échantillon).

Alcool.....	41.85
Matières solides.....	0.37

Ayer's Sarsaparilla (Dr J. C. Ayer et Co., Lowell, Mass.).

Alcool.....	38.71
Matières solides.....	23.53

Bristol's Sarsaparilla (Lanman et Kemp, New-York).

Alcool.....	12.43
Matières solides.....	14.49

Dr Madison's Peruvian Tonic (The Madison Pharmacal Co., New-York).

Alcool.....	25.18
Matières solides.....	3.67

Standard Sarsaparilla (The Canadian Phar. Ass., Toronto).

Alcool.....	31.03
Matières solides.....	38.33

Nyal's Celery Nervine (New-York and London Drug Co., New-York).

Alcool.....	25.01
Matières solides.....	15.57

Paine Celery compound (Wells, Richardson's Co., Burlington, Vt, U. S.).

Alcool.....	32.19
Matières solides.....	10.65

B. B. B. ou Burdock, Blood, Bitters, (The T. Milburn Co., Toronto).

Alcool.....	28.62
Matières solides.....	15.66

Dr Hodder's Burdock and Sarsaparilla Compound (Union Medecine Co., Toronto).

Alcool.....	34.32
Matières solides.....	15.81

Si l'on veut tenir compte que l'analyse des vins nous donne la preuve que le degré d'alcool varie de 16.42 à 38.19% pour tous les vins fabriqués au Canada ou importés, car de ceux-ci les plus capiteux des vins étrangers—Porto espagnol, par exemple—n'ont que 36.90% d'alcool, on conviendra qu'en usant des drogues nommées on court le risque de s'alcooliser lentement mais sûrement et sans trop le savoir peut-être.

Les bières canadiennes n'ont pas même le titre d'alcool de ces drogues, dénoncées à bon droit par les médecins comme des alcools déguisés. L'analyse de 140 échantillons des bières canadiennes prouve que le degré d'alcool varie de 6% à 15%. Et tout le monde sait que la bière enivre et alcoolise. Je veux bien concéder que l'effet de ces boissons fermentées est plus lent que l'effet des whiskys vendus à 30% ou 65%, ou brandy gin, etc., à 75%, mais on sait fort bien qu'il faut les " baptiser " un peu, et même beaucoup, pour les rendre acceptables à des gosiers ordinaires. Les buveurs, règle générale, ne boivent les alcools qu'à 40%, et si peu qu'ils multiplient les petits verres, ils ont bien vite leur compte.

" Beef, Iron and Wine " mérite ici une mention spéciale avec son titre d'alcool qui varie de 14.60% à 40.32%. C'est un alcool bien plus qu'un tonique.

(Voir appendice A.)

M. l'analyste du gouvernement fait en outre remarquer au Ministre que le bulletin Sanitaire du New-Hampshire, du mois de janvier 1906, publiait la déclaration suivante : " Un ordre a été donné par le commissaire du Revenu de l'Intérieur, du Dépar-

tement des Finances des Etats-Unis, obligeant les marchands de certaines médecines patentées à payer une taxe comme marchands de boissons.

Les médecines qui tombent sous cette loi sont les suivantes :

Atwood's: La Grippe Specific.

Cuban Gingeric.

De Witt's Stomach Bitters.

Dr Bouvier's Brochu Gin.

Dr Fowler's Meal and Malt.

Duffy's Malt Whisky.

Gilbert's Rejuvenating Iron and Herb Juice.

Hostetter's Stomach Bitters.

Kudros.

Peruna.

Rockandy Gough Cure.

“ Toutes ces préparations contiennent une si petite quantité de médicament ou de médecine effective (si elles en contiennent) et une si grande quantité d'alcool que leur usage devient la source d'un alcoolisme très fréquent.”

Vérité effrayante et trop peu connue que justifient les faits. Cependant les victimes se rencontrent partout et je ne crains pas d'être contredit, dans nos sociétés modernes, plus de 15% des femmes sont des alcoolisées chroniques, et dans certains milieux, plus de 30% ne peuvent plus se passer de leur stimulant préféré.

Elles boivent sous divers prétextes, pour le seul plaisir de boire, pour éviter un refroidissement, pour se guérir de la grippe, et dans un sens très spécial, elles s'appliquent l'axiome médical " qu'il vaut mieux prévenir que guérir " et elles boivent criminellement alors, pour éviter la maladie...

* * *

Comment on devient un ivrogne ?

Je n'aborderai que dans le prochain article le rôle de la femme, préparant, dès le berceau, la génération des futurs ivrognes. Ici je ne veux dire que quelques mots au sujet de " l'alcoolisation " et de la marche progressive de la fatale habitude de boire. On passe, en règle générale, de la répugnance au goût; du goût acquis à la tendance fatale; de la tendance à l'habitude; de l'habitude au besoin de plus en plus impérieux; du besoin à la quasi nécessité; de la nécessité à l'esclavage honteux où sombrent tant d'êtres humains: à l'ivrognerie.

" Le goût de l'alcool n'est pas naturel, c'est un goût acquis et c'est d'abord avec dégoût que l'on absorbe les première doses, il faut que le goût soit acquis pour que le sujet l'aime."

" Peu à peu, cependant, ce goût se

développe: c'est l'accoutumance, et bientôt le sujet accoutumé à l'alcool, ne peut s'en passer; il est devenu nécessaire et l'alcoolisme est constitué." Dr Bourgeois.

Il y a alcoolisme, affirme un autre médecin, lorsque l'organisme est entré dans une phase pathologique (c'est-à-dire de désordre survenus dans la disposition matérielle des organes) dont le premier terme est l'accoutumance aux produits toxiques—aux poisons—et le second, l'irrésistible besoin d'en user. (Ladrague)

Je voudrais faire si bien comprendre que le goût pour l'alcool est contre nature, que je ne résiste pas au désir de citer encore un médecin dont la grande autorité est reconnue partout, M. le Dr Triboulet :

" L'alcoolisme latent est un état d'intoxication de l'organisme, qui ne se révèle que par des signes, et ne possède pas de symptômes propres. Il en est pour le début de l'intoxication alcoolique comme pour l'intoxication (lisez empoisonnement) par le plomb, l'arsenic, la nicotine, etc., quand le symptôme-type de l'empoisonnement apparaît, il y a déjà longtemps que l'organisme est en souffrance. L'intoxication alcoolique ne diffère pas des autres. Elle comporte comme celles-ci une forme latente,

qui a des signes indéniables. Le premier en date est "l'accoutumance", parce que dans un organisme sain, il y a révolte contre l'obligation où on le met d'absorber des substances nuisibles à la vie de ses cellules. Plus on lui impose, plus la réaction perd de sa violence, jusqu'à ce qu'enfin elle cesse tout à fait d'être perceptible : l'accoutumance est créée.

Le second signe. Un degré de plus et la cellule non seulement ne réagit plus à l'excitant, mais encore le réclame. Ainsi se crée le besoin pathologique."

Si nous voulons mieux comprendre ces vérités, énoncées en termes abstraits de médecin, nous n'avons qu'à nous souvenir qu'il n'est pas de gens plus "assoiffés à heure fixe" que les habitués de l'alcool; qu'il n'est pas de plus impérieuse "tyrannie" que cette soif du buveur. C'est là le besoin créé par la passion.

Enfin, je termine en disant comment, une fois engagé dans cette voie de l'alcoolisme chronique, on devient incurable.

La déchéance finale vient également par les deux voies distinctes que j'ai signalées. Les uns y vont plus vite par des ivresses accidentelles (vous savez bien ces petits accidents qui accompagnent chacune des

sorties de certaines gens : un ami d'enfance rencontré, avec qui il fallait bien prendre un coup ; un camarade qui avait tout un flacon qu'il fallait bien lui aider à vider, etc., etc.), par des ivresses accidentelles donc, de plus en plus répétées. Les autres y arrivent sans secousses et comme par surprise, sans avoir jamais connu l'ivresse ; habitués du petit verre **quotidien** ; ils ont journellement dépassé la mesure physiologique sans atteindre à l'ébriété peut-être, mais le résultat est le même. Les uns et les autres passent, un jour par la phase dite de **dipsomanie**, c'est-à-dire, où le besoin de boire irraisonné, invincible les tenaille, mais où les tenaille aussi la conscience qu'ils ont de mal faire. Ce sont, à ce moment, des êtres physiquement et moralement **affaiblis**, qui glissent par manque d'énergie, mais qui, grâce à l'étincelle de raison qui subsiste sont encore guérissables.

Si on ne les arrête pas vient bientôt le dernier stade où toute trace de volonté s'évanouit, où le sens moral disparaît, où l'homme devient une brute **inconsciente**, malfaisante, incurable. (1)

(1) Cf. "L'Alcoolisme", par Triboulet, Mathieu et Mignot, p. 122 et suiv.

Alors je comprends que tant de victimes qui meurent littéralement du mal de boire, après avoir tant de fois sacrifié la paix de leur conscience à la passion tyrannique qui les entraînait sur la voie de toutes les hontes, et de toutes les trahisons, soient à ce point dominées par leur vainqueur, et laissent échapper le cri du désespoir : " C'est plus fort que moi ! " Un seul remède guérit tous les alcoolisés et peut les guérir tous ; d'unique cure médicale souveraine et efficace : " Un grain de volonté diluée dans beaucoup d'eau ! " Dr Legrain. Mais il est à parier qu'à ce degré d'esclavage la mort prochaine et terrible même, n'est pas capable de leur inspirer l'énergie de vouloir. Sera-ce que l'étincelle de raison a cessé de briller en ces âmes que, la jouissance la plus basse et la plus avilissante, a " animalisées " d'un degré au-dessous de la bête qui, ne va jamais dans la jouissance au delà de la nécessité ? Hélas ! Il ne reste que la compassion. Peut-être bien que le Christ a prié pour eux quand il disait dans la soif de son agonie mortelle : " Pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font ".

Mais n'est-il pas de notre devoir de dire qu'un seul moyen de salut

reste aux alcooliques: l'abstinence totale.

On sait l'efficacité de la prière, de la fréquentation des sacrements qui aident la volonté devenue trop faible contre la tyrannie de la passion maudite. Mais il ne faut pas de demi-mesure si l'on veut le triomphe. Il faut rompre tout à fait avec les habitudes et fuir les occasions de boire. L'abstinence totale est une nécessité en bien des cas. Voici pour notre justification ce qu'écrivait le Dr Van Coillie, de la Société médicale de Tempérance Belge :

“ L'abstinence complète peut sauver une famille d'alcooliques de la disparition totale; seule aussi elle peut sauver l'**individu** alcoolique; ce sont là des vérités établies comme des dogmes par les spécialistes qui s'occupent de l'alcoolisme.”

“ L'ignorance des méfaits de l'alcool est certes un grand propagateur du fléau moderne; que de préjugés, que de sophismes, que de contre-vérités favorisées par elle ! D'ailleurs elle est un excellent adjuvant de la passion. Si l'on veut combattre l'alcoolisme il faut commencer par **former la conviction** des individus, et pour cela, il faut avant tout les instruire: les journaux, les brochures, les conférences, les tableaux agissent

de cette manière. Il faut ensuite former les caractères; cette oeuvre-là est surtout celle de l'éducation dans la famille, les écoles, les cercles de tempérance.

La société court un grand danger; pour la sauver, il faut que chacun coopère à l'oeuvre de préservation : les individus doivent donc se garder du mal; ils le feront en s'abstenant complètement des boissons fortes, qui sont un véritable poison." (1)

(1) Cf. Dr Van Coillie.

" Lésions viscérales produites par l'alcoolisme."

—Tempérance, ordre et prévoyance sont les sources de l'aisance, de la santé et du bonheur.

La sobriété est le chemin de la
vertu; l'intempérance engendre tous
les vices.



Sommaire :—L'ignorance criminelle.—Alcooliser les enfants est un crime.—Coutume dénoncée.—Une grave accusation contre les femmes.—L'enfant dort : il a pris son Castoria !—Bébé ivrogne demande ses gouttes.—Son ivresse. — Endormi pour l'éternité.—L'alcoolisme maternel : ses effets.—Un fait probant.—Le goût chez l'enfant.—Lutte terrible de toute la vie racontée par la victime.—Le serment sauveur.—Premières notions de puériculture.—Le premier devoir : Savoir.



ARTICLE IV

J'intitulerais volontiers le présent article : **L'ignorance criminelle.**

“ C'est un crime, a écrit le Dr Triboulet, que de donner, sous quelque couleur que ce soit, de l'alcool aux enfants.” Hélas ! ce crime est si fréquent, au dire des médecins qui ont recherché les causes des progrès rapides et désastreux de l'alcoolisme, qu'il faut le mettre en première ligne parmi les causes de “ la funeste habitude de boire ”, immédiatement après l'hérédité—bien avant le cabaret.

Dans un rapport, très documenté, présenté par un médecin canadien au 2e Congrès de l'Association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord, tenu à Montréal, en 1904, l'auteur étudiant les causes de la funeste habitude de boire, après avoir cité l'hérédité, “ appelle l'attention sur le fait que, sans qu'il y ait eu hérédité, le mal prend souvent racine au berceau: (suces et suçons) tétines trempées dans du whisky, cognac ou du vin sucré, soi-disant lait stimulant de la mère, qui s'entoure de prétendus toniques, qui ne sont

que de l'alcool déguisé. “ Puis vient enfin le **mortel petit coup** suivi si souvent de tant d'autres.” Parmi les conclusions de ce rapport, je note celles-ci :

4o “ Celui qui consomme régulièrement une boisson distillée, même en petite quantité, est destiné à devenir fatalement un alcoolique.

5o Celui qui consomme copieusement une boisson fermentée arrivera au même résultat.

9o Le médecin plus que tout autre, connaissant les troubles pathologiques causés par l'alcool peut convaincre les mères et les malades de ses effets nuisibles, sur l'estomac, le foie, le coeur, les poumons, les reins, etc., et le système nerveux.

10o Pour aucune raison les parents ne devraient se permettre de donner une boisson alcoolique aux nourrissons.” (1)

Mais est-ce vraiment une réalité, un fait, que l'on donne de l'alcool aux bébés ?

Oui, et c'est un fait certain, indéniable, aussi regrettable que révoltant, que nombre d'enfants sont alcoolisés dès le berceau directement par des drogues patentées à base

(1) Cf. Bulletin Sanitaire, 1904.

d'alcool et plus directement encore par les petites "ponces", les gouttes, et "le soi-disant lait stimulant de la mère" qui boit elle-même régulièrement des alcools sous prétexte de se tonifier"... et qui s'alcoolise avec des gins, brandy, du Peruna et autres drogues dénoncées (voir article précédent), sans oublier les vins: St-Michel, St-Martin, etc., etc., qui n'ont de vin que le nom.

L'ENFANT DORT, IL A PRIS SON CASTORIA !

C'est le cri triomphant de la réclame... Que se passe-t-il ?

Au foyer, entre voisines :

Le bébé n'est pas beau, là, vraiment. Il crie ! !

—" Mais, ma chère, qu'est-ce qu'il a à crier comme ça ?

Serait-il malade, le cher ange ?

—" Oh ! j'ai oublié de lui donner ses gouttes. C'est l'heure !

Et bien vite, la mère compte: une, deux, trois, quatre.

—" Bois, mon chéri !

—" Mais c'est une de trop, il n'a pas quatre mois.

—" Non, il lui en faut au moins quatre, maintenant pour le "calmer", et encore... il faut renouveler la dose".

Eh bien ! Madame, savez-vous ce que cela signifie ?

N'y a-t-il pas dans votre voisinage un de ces buveurs, soit le type de l'alcoolisé, gaillard gros et gras, au teint fleuri, au nez couperosé; soit le type à mine chétive, à l'apparence d'un sujet qui s'amaigrit et dont le teint est jaunâtre. Pous se "coiffer", ou, en leur langage encore, pour se payer une "cuite" de samedi, l'un au d'autre de ces habitués de la dive goutte devra ingurgiter, à peu d'intervalle, une bonne demi bouteille de whiswy ou de gin. Alors titubant, après avoir traversé la phase loquace et turbulante, il viendra s'échouer dans son lit pour cuver sa boisson. Prenons le grand jeune homme qui n'a pas l'habitude; s'il boit deux ou trois verres en peu de temps, il lui arrivera un "accident" et, un ami d'occasion, le ramènera discrètement à la maison.

L'enfant de dix ans qui boit un gros coup à la dérobée, au flacon de son père, aura chance d'être porté inconscient à sa couchette.

Le petit Pierrot de trois ans qui grimpe à la sourdine sur une chaise, pour atteindre le plateau où on a laissé des verres à demi remplis de whisky, s'il en vide un tout à fait, chantera bien un moment des petites

chansons d'une voix étrange, mais il ne tardera pas à aller se coucher.

Vous donnez une cuillerée de brandy dans de l'eau chaude sucrée à un petit d'un an qui a la colique, il s'apaise et ronfle. Une demi cuillerée au nourrisson de six mois et il sourit aux anges, et au tout petit, ses gouttes, et deux ou trois fois, sa "suce" trempée dans du vin sucré, etc., etc., et il dort en geignant, ses petits poings crispés et il s'éveillera une ride au front, une buée blanche à la bouche, l'estomac détraqué. Qu'est-il arrivé ? Ce petit malheureux a ressenti, comme ses aînés, l'influence néfaste de l'alcool, il a dormi du sommeil de l'ivresse ! Plus il est faible plus l'action du poison agit dans son organisme, et y imprime cette tendance, ce goût, ce besoin qui s'appelle la passion de boire ! et dans ce corps si frêle, se crée, de jour en jour, une inclination plus accentuée pour le remède favori, le Castoria ou le sirop calmant ou la petite "ponce". Je vous crois, "l'enfant dort, il a pris son Castoria !" Mais il dort demi-ivre, et s'il ne lui arrive pas un de ces accidents qui l'endorme une fois pour toujours, plus tard, à 18 ou 20 ans, nous aurons un jeune homme déjà vieux dans le vice abject de boire, un ivrogne. A qui la fau-

te ? Qui a fait cette victime ? Sa mère.

Le fait divers le plus révoltant n'est-il pas celui-ci : Madame se prépare à se rendre au théâtre : bébé pleure : Vite, ses gouttes et que ce soit vite fait. L'enfant gémit encore un moment et s'endort. Madame peut s'en aller. C'est bien. Quand elle rentre l'enfant n'a pas bougé, mais ses petits traits sont convulsés, ses yeux sont sans regards. Elle secoue, appelle, palpe... un cadavre froid. Endormi de l'éternel sommeil ! pour la honte et le remords de cette malheureuse.

C'est pousser trop loin les conséquences. Je le veux bien. Ces morts sont rares, mais un résultat certain c'est l'alcoolisation de l'enfant. Non seulement les gouttes et les alcools-remèdes le produisent, mais le lait stimulant de la mère amène chez l'enfant le même phénomène de tendance et de propension à l'alcool. C'est que la mère qui nourrit elle-même son enfant, si elle absorbe de l'alcool sous quelque forme que ce soit, communique par la nourriture environ 9% de l'alcool qu'elle boit. C'est plus qu'il n'en faut pour alcooliser un tout petit enfant.

Voici un fait que raconte le mé-

médecin de qui je tiens ces renseignements.

Appelé au chevet d'une mère, il devait traiter son bébé qui tombait dans d'affreuses convulsions. Il ausculte le petit, prescrit une médication, interroge la mère : " Lui avez-vous donné des gouttes ? "

— " Non, jamais.

— " C'est bien. Vous-même, prenez-vous des stimulants ?

— " Mais, Docteur ! "

Deux jours se passent, mêmes symptômes et mêmes crises; vomissements et convulsions. Lors de sa seconde visite, le médecin avise une voisine, venue là, avec son nourrisson de trois mois, frais et rose.

— " Madame, lui dit-il, voulez-vous me rendre un grand service et m'aider à sauver un enfant ?

— " Volontiers, M. le Docteur, que faut-il faire ?

— " Prendre en nourrice ce petit pour quelques jours, pendant que je traiterai la mère. Vous ne prenez, je suppose, aucune boisson ? "

— " Jamais, Docteur. J'ai horreur de la boisson.

— " C'est bien, amenez-le.

La mère consent.

Les convulsions cessent aussitôt et l'enfant reprend des forces et des couleurs. Trois jours sans un vomis-

sement et sans une convulsion. Ramené à sa mère, la nuit même où il lui est rendu, le voilà de nouveau saisi par le mal. Le médecin accourt, prévenu par téléphone. La bonne, sur sa recommandation, a recueilli le vomissement du petit. L'analyse révèle des traces d'alcool et d'un gin bien caractérisé par la senteur. Il n'a pris ni gouttes ni "ponces".

Le médecin fait venir le mari : " Votre femme boit du gin, c'est ce qui tue son enfant. Pour le sauver il faut le mettre en nourrice et le sevrer du sein maternel ". Ce qui fut fait, et l'enfant vit. Ignorance qui excuse du crime mais n'empêche pas d'être criminel, car jamais on ne le saura assez : " C'est un crime que de donner, sous quelques couleur que ce soit, de l'alcool aux enfants. (1)

G. H. McMichael. " Je suis en mesure de prouver que, pour un ivrogne qui l'est par hérédité, trois pour

(1) La source la plus fréquente de l'alcoolisme est la lactation. L'alcool est transmis à l'enfant avec le lait maternel dans la proportion où la mère le prend (l'alcool). Les recherches de Klingemann, Roemann et Nicloux ont prouvé que l'alcool passe dans le lait, quelle que soit la quantité consommée.

le moins le deviennent par la faute de leur entourage.”

* * *

Les conséquences de l'alcoolisation des enfants dès le berceau est celle-ci : on crée dans des êtres impressionables et frêles, une tendance, une inclination, une propension, une habitude qui n'attendent pas bien longtemps pour se traduire et se manifester par un goût très prononcé pour les liqueurs alcooliques. Il n'y a pas que les enfants des buveurs qui accusent un goût très prononcé pour les alcools. De voir un petit enfant qui réclame à grands cris son verre et qui déguste avec satisfaction, bière ou whisky, me semble l'indice d'un fait digne d'attirer l'attention des parents sobres. D'où lui vient ce goût ? Qu'est-ce qui a créé cette tendance ? Comment cette inclination, si elle est favorisée dès l'enfance, et développée dès la jeunesse ne deviendrait-elle pas la passion de boire quasi irrésistible de l'adolescent ? Qu'est-ce qui sauvera du vice ce jeune homme ? Seule la tempérance totale. Car il est, lui, un vieil ivrogne et si jeune qu'il soit, il porte en tout son tempérament, le stigmate du vice de boire, de la passion alcoolique qui est bien un vice de l'âge mûr à la vérité,

mais qui est le sien par acquisition dès la plus tendre enfance. Malheur à lui si la passion qu'il ne redoute pas le terrasse à 18 ou 20 ans. Il est voué aux pires abjections du vice tout comme les héréditaires. Combien de sobres ont à lutter avec toute l'énergie de la vertu contre la tentation maudite et qui ne savent pas la source de cette violence de l'attrait, qui, sans cesse les sollicite.

* * *

M. X., commis-voyageur d'une des plus importantes maisons de commerce de Montréal, me racontait, un jour, son histoire. Orphelin dès le bas âge, il avait été adopté par un ami de son père, un médecin de Montréal. Il était d'âge à fréquenter l'école, lorsqu'il se découvrit, avec stupeur, une inclination très étrange. Ayant été surveillé dès sa plus tendre enfance, par une femme, admirable chrétienne, sa mère, elle lui avait inspiré un très grand sentiment de l'honnêteté, une horreur très grande du vol. Maintenant chaque fois qu'il passe par la rue St-Laurent, pour se rendre à l'école des Frères, il se surprend arrêté devant la vitrine de certains épiciers où miroitent, au soleil, les bouteilles ma-

gnifiques des divers alcools. Là, immobilisé par la vision, ce n'était pas la curiosité qui le clouait, mais comme une poussée irrésistible, un désir d'entrer et de voler un flacon de gin. " Il me fallait tout l'effort de ma volonté pour me tirer de là. J'étais si honteux de moi-même que j'en devins tout triste et même si taciturne, moi par ailleurs si loquace, que mon cher protecteur s'en aperçut. Il m'interrogea, croyant un chagrin d'écolier qui boude ses maîtres. Dans ma franchise, j'avouai tout. M. le Docteur écoute avec surprise. " Mais, ton père était l'honnêteté même et c'était un sobre, et ta mère est une femme si prudente." Et en hochant la tête: " va étudier ", me dit-il, et se parlant à lui-même: faudrait-il que ce soit la Fanchette ?"

Quelques jours plus tard, en rentrant de l'école, je vis dans l'office le docteur qui causait avec une grande animation avec la Fanchette. C'était ma nourrice. Elle m'avait pris en soin à l'âge de six mois quand mourut mon père et alors que ma mère avait les fièvres. Durant trois mois, elle m'avait été une mère et tout petit, quand nous demeurions dans son voisinage, elle m'avait gardé bien des semaines avec ses enfants quand ma mère venait à l'hôpital. Je

l'appelais ma tante et je l'aimais tendrement. Après le souper, ce soir là, le docteur me fit mander au salon. Il était grave et un peu triste. "Écoute, mon Georges, mon enfant. Je sais le mystère de la tentation. Tu es une victime de la plus sotte ignorance qui soit. Tu auras neuf ans bientôt, tu es un petit homme et tu sais ce que c'est qu'un serment. Par l'amitié que j'avais pour ton père et pour ta mère, je veux faire tout ce qui est possible pour tu sois un homme d'honneur. Voici un crucifix, tu va faire serment de ne jamais entrer dans une buvette, de ne jamais accepter un seul verre de boisson : entend-tu bien, un seul, et de n'en jamais prendre sous quelque prétexte que soit. Il y va de ton bonheur et, à cette seule condition, tu te préserveras de l'ivrognerie, car tu es un dipsomane."

—Je fis serment et me jetai dans les bras de mon protecteur. Il pleurait. Il me tint longtemps pressé sur son coeur en me parlant du danger qu'il y aurait pour moi de manquer à mon serment et des conséquences pour moi si funestes de boire un premier verre d'alcool. Puis il me fit entrevoir une vie de lutte constante mais de bonheur, de succès, si je demeurais fidèle à ma promesse sacrée.

Eh bien ! j'ai 45 ans, je suis père de six enfants, bien portants, j'ai une femme admirable. J'ai tenu mon serment. Savez-vous tout de même je suis obligé d'être sans cesse sur mes gardes quand je passe devant les étalages de buvettes ou des épiceries. Jamais je n'ai repassé du côté de la rue St-Laurent où se trouve le grand magasin de X. J'ai peur, car la vue d'un flacon de gin me jette quasi hors de moi. Je suis un dipsomane qui n'a jamais bu après l'usage de raison. Il paraît que la Fanchette avait fait de moi un ivrogne dès le berceau."

Mesdames, si vous entendiez certain prédicateur de la tempérance appliquer aux pauvres ivrognes le cri de compassion du Christ Jésus : "Miserereor super turbam", J'ai pitié, une infinie pitié de ces malheureux ! ne le trouvez pas exagéré dans sa miséricorde et sa compassion. Si l'homme qui boit sachant qu'il s'attire de graves maladies, mais que ces maux ne sont qu'un acompte et que sa descendance paiera le reste, est infâme et vil ; la femme qui, pour s'éviter quelques fatigues, des veilles et des soucis, fait boire de l'alcool à ses enfants sous quelque couleur que ce soit, elle, elle est criminelle !

Il n'est plus permis d'ignorer les éléments de la puériculture qui veut que toute mère sache "surveiller le repos de l'enfant, ne pas l'exciter à tout propos et hors de propos, l'alimenter intelligemment, lui épargner toute médication meurtrière, le préserver du froid et des changements brusques de température." Si elle ignore ou méconnaît son devoir, d'une façon ou de l'autre, elle est criminelle.

Son premier devoir, c'est de savoir.

L'alcoolique est un mauvais travailleur. Homme de vin, homme de rien, dit le proverbe.



Sommaire.—Un cœur d'or.—Causes et prétextes de boire.—Peines et tristesses.—La peur de la souffrance.—Jouir.—Triste progrès moderne.—Un prodige de sincérité.—Ce que valent les prétextes.—Quelques remarques.—Les plus facilement atteints.—La dose hygiénique.—Les petits signes.—Deux dangers particuliers aux femmes.—Les maux du buveur, d'après la science médicale.



ARTICLE V

LE PREJUGE

Avant d'aborder le terrible problème de l'hérédité qui précipite dans le gouffre du déshonneur tant de malheureuses victimes du mal de boire, je voudrais attaquer de front le préjugé qui est bien le plus ferme soutien de l'alcool. Le préjugé innocent de la boisson et ferme les yeux sur l'inconduite de ceux qui en abusent: " Jadis, l'ivrogne mourait isolé dans un coin, emportant quelque chose du mépris de ces concitoyens. Aujourd'hui, l'alcoolique qu'on conduit à sa dernière demeure, n'était dans la pensée de tous, qu'un bon et brave garçon, un cœur d'or, une âme généreuse, mais il avait son petit défaut et ses petits accidents... On trouve même prétexte à excuses dans la douleur, la peine et les tristesses de certaines existences... " Pauvre homme!—et même pauvre femme—c'est le chagrin qui l'a poussé à boire.

Je n'ai pas voulu signaler une autre cause de l'alcoolisme donnée cependant par un médecin de grande autorité, le Dr Toulouse. " L'alcoolis-

me résulte presque toujours d'une épouse, mauvaise femme de ménage, partant d'un foyer détestable". Pour le Canada du moins j'aurais certes écrit au lieu de "presque toujours", les mots: "quelques fois", "ou "en de rares exceptions", ou bien je ponctuerais autrement la phrase, et alors j'affirmerais que si l'alcoolisme résulte presque toujours d'une épouse, mauvaise femme, partant d'un foyer détestable, il faudrait avouer que le brave homme d'ivrogne aurait eu le cœur malheureux dans son choix ; à moins que son triste lot ne soit que la réalisation du proverbe : "Qui se ressemblent, se rassemblent."

L'alcool, suprême consolateur ! Est-ce un fait, oui ou non ? Hélas ! il est tel qu'un grave auteur cherchant à découvrir quelles pouvaient bien être les causes principales du mal de boire, signale en premier lieu la tristesse :

"La tristesse, dit Maurice de Fleury, même quand elle vient d'une peine morale, n'est que la conséquence de l'accablement corporel, de l'atonie de nos organes, c'est la compagne inséparable du sentiment d'épuisement, de misère physiologique. Pour gagner le sommet d'exaltation légère, domaine de la joie, d'où l'on n'aper-

goit plus la vallée de misère, combien d'hommes et de femmes s'empoisonnent d'alcool, d'opium, d'éther, de morphine, sur cette vieille terre qui se croit civilisée et qui en est encore aux procédés les plus sauvages pour se donner l'oubli." " L'homme, dit José Hennebicq espère trouver dans l'ivresse l'illusion du bonheur, ou une joie factice, ou l'oubli, " un Paradis artificiel ". L'alcool et la morphine se trouvent être les aboutissants d'une même cause: la désespérance et le manque d'énergie dans l'adversité." Cette parole du Dr Pichon nous amène à signaler la cause initiale qui conduit tant de femmes à l'alcoolisme et à l'ivrognerie: la **peur de la souffrance**. On l'a dit, chez nombre de femmes de notre époque, on ne sait plus, on ne veut plus souffrir.

Un magistrat, dans un livre qui a pour titre: " L'alcoolisme féminin ", M. R. de Rykère, a écrit: " On ne sait plus souffrir ".

" Et les femmes trompant l'antique malédiction, n'enfantent plus dans la douleur ! On ne voit que le bénéfice présent, le coup de poing donné dans la douleur, qui arrête l'hébêtement momentané de l'être endolori. Quant au lendemain, on n'y songe pas ! Mais par une fatali-

té impitoyable, juste, peut-être, l'abus, presque toujours, succède au remède. Celles qui ont appris à se libérer une fois de la souffrance contractent la lâcheté habituelle de ne plus savoir souffrir. Bien plus, elles veulent jouir."

Longtemps, on a cru, on a espéré, que la femme avait échappé à la terrible gangrène qui ronge la société moderne. Aujourd'hui le doute n'est plus possible. (1) L'alcoolisme s'étend rapidement et progressivement à la femme. Ici, sans pudeur, là, sournoisement et hypocritement. Dans le monde du petit peuple il fait chez les femmes des progrès épouvantables; il se glisse dans tous les "thés" de la classe aisée et même, il a fini par contaminer le

(1) "Le péril de l'alcoolisme, en Angleterre, vient surtout de ce fait que la proportion des ivrognes augmente considérablement parmi les femmes." L'Angleterre souffre de cette disgrâce d'être le pays du monde qui fournit la plus haute proportion d'ivrognes appartenant au sexe féminin. Là, les ivrognesses égalent ou excèdent en nombre les ivrognes.

Cf. Georges B. Cutten, de Yale. *The psychology of Alcoholism*, 1907. Introduction.

sexe faible des classes les plus élevées. Là, il faut le dire, c'est l'ivresse des gens comme il faut; l'ivrognerie discrète et honteuse des alcools plus fins. Que voulez-vous, on a ses peines, fût-on riche ! Elles boivent pour se consoler, **toutes**. Un vieil apôtre de la tempérance me disait un jour : " Il est un prodige de sincérité qui m'émeut toujours: c'est une femme ivrognesse qui s'en accuse." Je compris mieux cette remarque de Forel de Zurich, au congrès de Genève, en 1897 " Les femmes n'avouent que très rarement leurs excès de boisson. En général, elles nient avec acharnement, souvent même quand elles sont prises en flagrant délit." C'est un homme qui a écrit cela... il a dû exagérer un peu... je vous laisse à juger.

Mais de toutes les causes de boire, le préjugé n'a pas de retranchements plus solides que ceux-ci : " ça fait du bien prendre un coup ". " Il ne faut pas en abuser, mais l'usage est légitime. Ça réjouit, ça réchauffe, ça stimule, ça préserve des maladies." " Le vin réjouit le cœur de l'homme." " Le gin, c'est le lait des vieillards."

Certes, je suis d'accord pour signaler la justesse de la dernière formule de réclame, pourvu qu'on m'accorde

que l'effet le plus certain c'est bien de faire retourner les vieillards à la plus complète enfance et par le plus sûr chemin. Avant de réfuter les erreurs entretenues par le préjugé, je veux faire quelques remarques importantes sur les dangers des alcools.

Plus un être est faible plus l'action de l'alcool lui est nuisible et dangereuse. " Les convalescents sont particulièrement sensibles aux préparations alcoolisées: les femmes plus que les hommes; les enfants plus que les femmes; mais les femmes en couches le sont au maximum, le plus de tous." Aussi, ajoute le Dr Triboulet, les vins toniques, les fortifiants alcoolisés, (vous savez: Peruna) (Melchers et compagnie ou John De Kuyper et Co., même avec du lait) ont-ils à leur actif un nombre déjà notable de cas d'alcoolisme confirmé." On dit: " Je ne prends qu'une dose hygiénique, ou, je ne bois qu'une boisson hygiénique."

Voici ce que répond la science :

" Entre vins, bière, cidre et alcools, il n'y a qu'une différence du plus ou moins NUISIBLE. Il n'y a pas de liquides alcooliques hygiéniques." (1)

(1) Cf. Triboulet, p. 151—Daremborg " Journal des débats " 1903, De-

Maintenant la dose hygiénique.

“ La dose hygiénique est une expression contre laquelle doit s'élever tout physiologiste ou tout médecin. Il n'existe pas une dose hygiénique : la sensibilité et le pouvoir de résistance à l'alcool sont extraordinairement variés chez les différents hommes, comme à l'égard des autres poisons. L'observation montre que certains hommes, malgré la consommation quotidienne de quantités importantes d'alcool, peuvent vivre vieux sans être plus malades, ni moins actifs que d'autres, tempérants et abstinents.” (Nous verrons, dans l'article où nous traiterons de l'hérédité, comment il se fait que le fils “ ne porte pas les coups ” de son père et pourquoi ?)

“De ces insensibles jusqu'à ces sensibles, chez qui des doses minuscules d'alcool suffisent à développer des troubles réels, il y a toute une série de degrés. Qui de nous pourrait dire à l'avance, s'il appartient à la catégorie des inattaquables, ou à celle infiniment plus nombreuse, des sensibles ? Qui pourrait dire d'avance quelle dose journalière, il est

bove, président de la Société de Médecine, 1903.

apte à supporter sans en éprouver un dommage ? " (1)

Voici d'ailleurs la formule simple et précise médicalement et scientifiquement d'une bonne alimentation : potage, viandes, légumes, fromage, poissons, oeufs, fruits, lait, eau, etc. " Une ration d'entretien ne comporte, dans aucun cas, l'adjonction d'une boisson à base d'alcool (boisson distillée ou fermentée). Nous ajoutons que d'ailleurs, elle ne doit comporter aucun excitant, thé, ou café, purs par exemple. Toute dose d'alcool à titre de supplément momentané à ceux qui se livrent à des travaux physiques, n'est qu'un luxe dangereux, l'alcool n'est pas une nécessité.

— " Je travaille, se dit-on, ça ne me fait rien." Accoutumance, et besoin factice. Quand la force de résistance est épuisée, l'équilibre artificiel de l'organisme tombe et alors on voit éclater les symptômes avant-coureurs du *delirium tremens* : les petits signes.

Quels sont-ils ?

Nervosité insolite, tremblement, insomnie, les cauchemars (rats, souris), ou les rêves professionnels, les fourmillements dans les extrémités, les crampes dans les mollets et enfin

(1) Prof. Gruber, allemand, 1903.

des manifestations douloureuses affectant presque toujours la forme de point de côté. (Milian : Les points de côté des alcooliques).

Enfin cette remarque qui n'aura pas peu d'effet si on la voulait bien communiquer à toutes les femmes : " La femme enceinte qui s'alcoolise, alcoolise l'enfant qu'elle porte et très souvent, un seul excès cause la mort de l'être qui a droit à la vie."

Autre conséquence qui n'est pas assez redoutée : " Parmi les accidents puerpéraux, le plus redoutable comme aussi le plus certainement relié à l'alcoolisation de la femme est l'éclampsie." (1)

Pour répondre aux prétextes invoqués par les habitués du petit verre que faut-il de plus sinon signaler les effets certains de l'alcool sous toutes ses formes, effets qui atteignent les buveurs de toute catégorie, les personnes atteintes du mal de boire. Voici brièvement :

" Les parties du corps principalement attaquées par l'alcool sont : l'estomac et le foie, le sang, les vaisseaux sanguins et le coeur, le cerveau et le système nerveux, les reins et les organes de respiration."

(1) Triboulet. *passim*.

Estomac—Dans l'estomac l'alcool produit: 1o l'inflammation simple d'où proviennent de mauvaises digestions, une chaleur vive à l'estomac, des vomissements et des crampes ; 2o l'inflammation ulcéreuse et la dilatation de l'estomac; 3e le cancer de l'estomac, maladie terrible et incurable.

Je le sais bien, tous ceux qui meurent du cancer de l'estomac ne sont pas des alcooliques, mais les alcooliques qui en meurent sont assez nombreux pour qu'on craigne cette maladie affreuse.

Foie—Il congestionne cet organe; tantôt il le change en une masse graisseuse et en augmente le volume; tantôt le ratatine et le rétrécit, il produit des calculs biliaires, etc. Il s'ensuit des indigestions, des pesanteurs d'estomac, des vomissements, la jaunisse, l'hydropisie, etc.

Sang—Il en détériore les globules rouges, l'affaiblit. le vicie, l'empoisonne.

Vaisseaux—Les vaisseaux sanguins (veines, artères), perdent leur élasticité, se remplissent de chaux, deviennent durs, cassants, se déforment, se rompent, de là des attaques d'apoplexie, des morts subites.

Coeur—Le cœur est surexcité et dépense sa force en pure perte; il se

dilate, devient gras. Les valvules ou soupapes s'imprègnent de chaux et se déforment; leurs parois s'épaississent. De là palpitations, des faiblesses, des dégénérescences graisseuses, des arrêts, la mort foudroyante.

Cerveau—L'alcool y produit des inflammations, des congestions, des hémorrhagies; il en pervertit la substance nerveuse, amenant ainsi des vertiges, etc., de même que des troubles dans l'exercice des facultés de l'âme.

Système nerveux—Il produit l'épilepsie, le *delirium tremens* ou folie passagère des buveurs. Les mains tremblent, la marche est hésitante, la peau fourmille, etc. D'où si vraie la définition de l'alcool : “ La boisson, c'est de l'épilepsie en bouteille ! ”

Reins—Il produit des congestions, des inflammations, les calculs, la gravelle, la dégénérescence graisseuse, l'atrophie, l'albuminurie.

Respiration—Dans les organes de la respiration, l'alcool produit : 1o l'inflammation du larynx et des bronches ; 2o la congestion pulmonaire ; 3o la pneumonie ; 4o il mène à la phtisie pulmonaire, parfois même à la phtisie galopante. “ L'alcool fait le lit de la tuberculose.” Hélas !

Et après cela qu'on ose bien affirmer, que boire réjouit, repose, fortifie, soutient. etc., etc. Devant la science et l'expérience il reste acquis que "l'alcool est le meilleur agent recruteur de la misère et de la mort."



Sommaire : Vice et préjugé.—Le mal qu'on aime.—Fausses raisons.—L'alcool stimule !—L'exemple de Glück.—Réfutations oratoires d'un conférencier dominicain.—L'apéritif.—L'alcool aliment.—L'alcool condiment. — Déroute effectuée sous le ridicule.—“ Un fortifiant ! ” —Les coups de fouet !—L'alcool réchauffe.—La vraie manière.—Expériences de savants.—Deux frères jumeaux.—Leur plus mortel ennemi : la conviction agissante.



ARTICLE VI

LE PREJUGE (suite)

Le plus grand ennemi du bonheur de l'homme c'est la passion victorieuse de la raison et l'entraînant à tous les excès que la conscience et le bon sens réprouvent également. La passion aveugle en jetant dans l'entendement comme un voile opaque qui cache la vérité. C'est le préjugé qui tisse ce voile des mille fils des prétextes les plus futiles. Ce n'est pas que cette trame soit si bien ourdie qu'on ne la puisse rompre, et encore moins que les fils en soient bien résistants. Mais si elle suffit à garder tant d'esprits dans l'ombre de l'erreur c'est parce qu'ils ne veulent pas de la lumière de la vérité. Le prétexte justifie à leurs yeux la faiblesse de leur volonté parce qu'ils aiment leur mal.

Dans le dernier article, nous avons signalé les ravages de l'alcoolisme dans l'organisme humain et les maux du buveur, mais sur tous les alcooliques, de bonne foi ou non, pèse d'un poids effrayant la terrible certitude que ces " maux ne sont qu'un acompte qu'ils payent au vice et que leur

descendance paiera le reste." Pourquoi n'y pas songer ?

L'alcool est un stimulant ou excitant, soit; mais n'est-il pas un stimulant qui tue et empoisonne ? Puis est-ce bien vrai au vrai sens du mot ?

L'alcool stimule !—C'est le contraire qui est démontré. On le voit bien chez nos habitués du petit coup ou chez nos ivrognes, que l'alcool est plutôt un stupéfiant du système nerveux et de l'intelligence. Peu à peu, une dépression cérébrale se produit. Le caractère subit lui-même de sensibles modifications; c'est à brève échéance l'abrutissement complet.

L'alcool stimule ! Et d'un air triomphant on nous cite certains personnages, célèbres dans l'histoire, lesquels enfantaient des chefs-d'oeuvre au sortir de leurs orgies. Disons plutôt: que de services ces grands esprits n'auraient-ils pas rendus à l'humanité, s'ils avaient su conserver dans une sobriété parfaite cette intelligence que Dieu avait créée si belle, ce coeur qu'il avait fait si généreux !

Glück, (1714-1787) illustre compositeur allemand et musicien de génie, était une victime du préjugé vulgaire au sujet de l'alcool. Il disait à qui voulait l'entendre au jour de ses triomphes, " qu'il aimait avant tout l'argent, ensuite le vin, et enfin

la gloire. Rien de plus logique : avec de l'argent j'achète du vin, le vin m'inspire, et l'inspiration me rapporte de la gloire."

S'il n'avait bu que du vin, le cher homme ! Mais non, il lui fallut de plus en plus de l'eau-de-vie. Aussi le 25 novembre 1787, pendant un souper, il vide d'un trait un carafon d'eau-de-vie et tombe mort, foudroyé à l'instant par l'apoplexie. Et l'eau-de-vie lui donna ce qu'elle donne à tant de ses amants : la mort !

L'alcool stimule ! Oui, pour quelques heures, mais c'est pour tuer plus sûrement. N'a-t'on pas même apporté à l'appui de ce préjugé, un fait assez fréquent, du reste, que l'on observe chez les enfants d'alcooliques ? Ils apparaissent doués d'une intelligence vive et précocce. Pour avoir le droit de porter un jugement définitif, il eût fallu les suivre, ces enfants, dans leur développement physique et intellectuel ; et l'on aurait vite remarqué qu'ils subissent une sorte d'arrêt à un certain âge ; qu'ils ne sont même pas doués d'une grande force intellectuelle et morale. Nous avons alors la catégorie des névrosés. Et tant de défauts qui grandissent avec les années...

La science a dit : " L'alcool produit l'abrutissement lent mais fatal

de l'individu, la stérilisation intellectuelle et physique de sa race avec les conséquences sociales; abaissement du niveau intellectuel et dépopulation." Dr Bertillon. "La buvette est la grande pourvoyeuse des asiles." Dr St-Jacques, de Montréal. (1)

Avant de défendre la joie de boire il faudrait savoir de quelles larmes cette joie est la cause et l'occasion et à quel abîme elle conduit.

Mais l'alcool est un apéritif.

L'alcool provoque l'appétit ! C'est un autre préjugé plus funeste et plus généralisé que le précédent. Répondons de suite : "L'alcool à dose tant soit peu toxique se comporte comme un stimulant hypothétique, dont l'action définitive est de paralyser ces grandes fonctions de l'organisme, digestion, respiration, circulation." Dr Legrain. "Boire, c'est s'ouvrir l'appétit avec une fausse clef."

L'alcool nourrit—Non, répond la médecine. Aliment nuisible, détestable; il coûte cher, plus cher que le lait et le pain et très inférieur à eux comme aliment. Avec plus de vérité,

(1) Cf. Conférence du R. P. Miville, O. P., à Ste-Anne de Fall River, carême de 1909.

il faut dire que l'alcool brûle, mais ne nourrit pas.

L'alcool, ça soutient ! C'est toujours le même préjugé qui s'affirme, tout en paraissant varier ses formules. Ça soutient ? dites-vous. " Oui, comme la corde soutient le pendu, en le tuant ! "

" Au moins, reprend le préjugé, vous devez admettre que l'alcool est un agréable condiment." Telle est la thèse qu'on a essayé de soutenir devant près de deux cents médecins, au congrès de Stockholm, en 1908. Voici la seule réponse, donnée par le célèbre Dr Legrain. Montant à la tribune, le Dr se s'écrier : " L'alcool, un condiment ? Allons donc ! Comme la moutarde, alors ! Je connais la folie alcoolique, je ne connais pas la folie " moutardique ". Mais si la moutarde provoquait la folie, je deviendrais abstinent de moutarde, comme je le suis de tout alcool."

L'alcool réchauffe ! C'est le préjugé le plus accrédité chez tous. Pour quelques-uns, cependant, la boisson forte est aussi un rafraîchissant. Les uns l'absorbent pour chasser le froid qui les envahit ; d'autres croient supporter plus facilement la chaleur torride du soleil en buvant cette eau-de-

vie. Etrange vertu de l'alcool qui s'adapte ainsi à tous les contraires ! Vraiment, n'est-ce pas plus absurde que l'action du charlatan qui nous présente la même panacée guérissant tous maux, les cors aux pieds, tout comme la tuberculose et les maux de tête ! Le voyez-vous, cet homme épuisé, haletant, la gorge desséchée et allant chercher dans le grand verre de whisky, brandy, etc., la boisson qui le doit désaltérer et rafraîchir ! Aussi nombre d'hommes ont-ils payé de leur vie une pratique si contraire au sens commun." (1)

L'alcool réchauffe ! Comme le pétrole quand il est bien pur et qu'il flambe joyeusement sous le réchaud. C'est certes, son plus noble emploi. Pris comme boisson, il ne faut pas croire que l'alcool réchauffe, c'est une illusion. D'ailleurs le buveur sait bien le contraire ; il sait bien que l'alcool, après avoir produit pendant quelques minutes, un accroissement de chaleur à la surface, refroidit ensuite fortement le corps... Et quand il lui arrive, à la suite de libations trop nombreuses d'avoir "trop chaud", il sait bien que cette chaleur qui fait tomber du front des

(1) R. P. Miville, O. P., conférence citée.

gouttes froides, est bien en tout point semblable à celle qu'éprouve l'enfant qui se rend malade à fumer.

“ Mais, enfin, c'est un fortifiant ! ”

L'alcool donne des forces ! Encore un préjugé facile à détruire. Du reste, ce que nous avons dit sur les effets désastreux de l'alcool sur l'organisme, prouve en même temps la fausseté de cette assertion, que l'alcool donne des forces. L'alcool ne fortifie pas plus l'homme que le coup de fouet administré à la bête de somme. Il vous faut, je suppose, gravir une pente raide. Le cheval, déjà exténué par une longue course, semble hésiter ; vous labourez ses flancs de grands coups de fouet. Le corps de la bête frémit sous la douleur et ramassant ses forces dans un élan désespéré, l'animal est parvenu au sommet. Il est épuisé, haletant. ses membres frissonnent. Direz-vous qu'il est plus fort ? Non. Quand stimulé par l'alcool, vous avez vous-même fait preuve d'une plus grande énergie, êtes-vous plus fort qu'auparavant ? Attendez quelques instants et elle vous abandonne cette force factice ; vous devenez même incapable de fournir une somme ordinaire de travail.

Donc boire pour se donner des

forces, c'est comme si on voulait nourrir un cheval à coup de fouet.

Un fait démontré prouve qu'en aucun cas, le travail donné par un buveur d'alcool ne peut égaler le travail fourni par celui qui s'abstient de cette boisson et l'avantage en faveur de l'abstinent est d'un bon tiers.

Un savant professeur de l'Université de Bruxelles M. le Dr De Boeck. dit : " Que l'alcool donne des forces à l'individu, qu'il lui permet de se livrer à de nouveaux efforts, ce sont là, pour la plupart des gens, des articles de foi, que le préjugé a rendus indiscutables. En réalité, l'alcool ne fait qu'émousser la sensation de fatigue; il détruit la soupape de sûreté, destinée à faire éviter les excès.

Ce préjugé est particulièrement néfaste pour les travailleurs. Les pauvres gens dont les ressources sont rarement suffisantes pour leur assurer une existence digne d'êtres humains sont poussés par cette croyance mal-faisante, à gaspiller en boissons alcooliques, une bonne partie de leurs ressources, au lieu de se procurer la nourriture riche et savoureuse qui, seule peut leur donner les forces nécessaires.

L'expérience a donné, de la complète inutilité, de la nuisance des boissons alcooliques, à dose même

faible, une démonstration plus probante que les raisonnements scientifiques les plus subtils.”

Un savant professeur de cette même Université de Bruxelles, M. le Dr Destrée, après deux cents expériences donne, entre autres, les conclusions suivantes : “ Consécutivement après un effet excitant presque immédiat, mais très momentané l'alcool a un effet paralysant très marqué. Le rendement musculaire environ une demi-heure après l'administration d'alcool arrive à un minimum que de nouvelles doses d'alcool n'élèvent plus que difficilement.

L'effet paralysant consécutif de l'alcool, compense l'excitation momentanée et, somme toute, le rendement de travail obtenu avec l'emploi des boissons alcooliques est inférieur à celui que l'on obtient en se privant d'alcool.

Ces conclusions expérimentales viennent donc appuyer une fois de plus par des données scientifiques la légitimité de la lutte entreprise contre l'alcoolisme, pour le plus grand bien de la société ”

Et si j'insiste tant contre le préjugé, c'est qu'il est la pire forme de l'ignorance. Ils sont frères jumeaux. Ils ont pour père la passion. On ne saurait assez le combattre et le pour-

sulver jusqu'en ses derniers retranchements. Il est si arrogant, parce qu'il se fortifie de tout ce que la passion invente pour se justifier et se défendre quand on l'attaque. Il faut, dans la lutte, commencer par se former une conviction personnelle; la manifester par une conduite digne et sans reproche, sans faiblesse devant la sollicitation indiscreète, puis, dans la mesure de son influence, la faire respecter tous les jours; il faut répandre autour de soi, dans toute occasion, ce que l'on croit être la vérité et ce qui est une vérité salutaire. Il faut ressasser les idées justes avec opiniâtreté, et même avec une sainte violence. Qui sait si votre zèle ne triomphera pas un jour du préjugé et de la passion qui aveuglent votre mari?... Chose certaine, c'est que votre conviction agissante, vous préservera, et sauvera vos enfants des dangers terribles de l'ignorance. Et si vous réussissez à inspirer la crainte, l'horreur de l'alcool à vos enfants, rien ne peut mieux les préparer aux luttes de demain et aux victoires de la conscience, de la dignité personnelle et de l'honneur chrétien.

—L'alcool est le meilleur agent
recruteur de la misère et de la mort.



Sommaire : L'hérédité.—Exceptions.
—Criminel-né (?) vs criminel instinctif.—La jeunesse et la vérité.
—Science passe prudence.—Sujets non désirables.—Diagnostic.—Principes.—Tendance et non fatalité.—Mal social.—Le crime de l'alcoolisme.—Effets héréditaires.
—I. Appétence.—II. Susceptibilité.
—III. Excès précoces.—IV. L'intensité des excès.—V. Débilisation de la volonté.—Autres conclusions du Dr Bertillon.—Refrain antique et futures malédictions.—Ignorance néfaste.—Une armée de citations.—Statistiques et faits.—Page de M. H. Joly de l'Institut.—Le mot célèbre de Gladstone.



ARTICLE VII

L'HEREDITE

L'hérédité est le mot que traduit le malheureux qui meurt à 20 ans des suites de ces excès, quand il dit, en guise d'excuses: " Vous savez, mon père buvait ! " Le dicton populaire n'affirme pas moins brutalement cette vérité quand il dit: bon chien tient de race: le fils de qui a bu, boira ! Cependant je dois ce témoignage à la vérité que non seulement les malheureux fils d'ivrognes ne sont pas tous voués au déshonneur, mais que bon nombre sont préservés des conséquences néfastes de l'hérédité, par leur éducation et par la vigilance maternelle. Il n'est pas rare le spectacle de grands garçons, fils d'ivrognes, totalement abstinents, laborieux et bons fils pour leur mère. Ils ont compris de bonne heure l'affreux malheur de la déchéance paternelle, et se sont dit peut-être, ce qu'un grand jeune homme disait à son père ivrogne, qui voulait l'empêcher, pendant une mission de tempérance, d'aller prendre la croix: " il y en a déjà trop d'un dans la famille." Puis pour être dans le vrai, disons tout

de suite que à part les fous moraux et les dégénérés inconscients qu'on mène aux asiles, nul n'apporte, par le fait de sa naissance, une impulsion absolument irrésistible qui le livre sans défense à l'esclavage honteux du vice dégradant. Dans la question de la transmission héréditaire de l'alcoolisme "le criminel-né n'est pas admis." On reconnaît bien, il est vrai, le type à part, que les plus célèbres auteurs de traité sur cette maladie désignent par ces mots de "criminel-instinctif". Mais si, à ce dégénère on reconnaît une "impulsivité" spéciale, une "malfaisance instinctive", "l'insensibilité psychique", "l'amoralité" et l'absence de de tout remords", (P. Garnier), on lui reconnaît aussi cette "étincelle de raison" qui peut suffire, grâce aux moyens de préservation et d'éducation dont saura l'entourer la vigilance maternelle, pour le sauver du vice. Ceci étant compris, abordons la question des méfaits de l'alcoolisme, de son crime le plus grand qui en fait de fléau moderne le plus redoutable à la famille et à la société: la tare héréditaire.

Si ma plume ne sait pas reculer devant certaines vérités très douloureuses à entendre et à dire, c'est que j'écris plutôt pour les plus jeunes qui

peuvent réparer les erreurs des anciens, et se préserver des maux, trop nombreux déjà, qui attristent plus d'un foyer. Je m'inspire de cette parole du célèbre comte de Mun : " la jeunesse n'est pas faite pour pleurer sur des tombeaux mais pour préparer des berceaux."

La science et la prudence sont les compagnes de la prévoyance, et nul ne doit ignorer dans la vie, les grands devoirs et les grandes responsabilités de la solidarité. De la vie naît la vie. Si les sources sont empoisonnées, comment les ruisseaux pourront-ils être purs ? Si l'arbre est rongé au coeur, si sa sève est infectée et tarie, comment ses fruits seraient-ils sains et ses rejetons vigoureux ? Non, nul ne donne que ce qu'il a, et la plante humaine pour se propager forte et vigoureuse, n'échappe pas aux lois de la nature. Vigueur et santé physique, vigueur et santé morale, auront, d'habitude des fruits qui justifieront l'adage "*mens sana in corpore sano*", où la santé morale s'alliera à la santé physique. Voilà pourquoi il appartient aux parents qui savent, d'éloigner de leurs jeunes filles, tous les sujets qui ne sont pas désirables comme époux. Parmi ceux-là,—non pas peut-être les plus redoutés, mais à coup sûr des plus dan-

gereux,—sont les ivrognes, et les fils d'ivrognes qui eux-mêmes boivent présentement, non pas encore avec de grands excès, mais qui sont bel et bien, des alcoolisés et trop vite pour le malheur de leur famille, qui seront des ivrognes de demain.

On parle, en médecine, de la science du diagnostique. Sur quoi est-elle fondée ?

Un mathématicien sait qu'elle est la courbe parcourue par un projectile du moment qu'il sait la vitesse initiale et la masse projetée; ainsi un médecin prévoit la courbe que suivra la santé d'un sujet, d'après le capital de vie qu'il apporte en naissant, s'il tient compte en plus des accidents ou maladies survenues dans le cours de sa vie, de ses habitudes présentes, bonnes ou mauvaises. Or, parmi les causes qui modifient les capitaux initiaux de la vie, les médecins ont à tenir compte :

1o Des influences héréditaires ;

2o De la valeur actuelle des générateurs au moment de la conception ;

3o Des influences qui ont pu atteindre le produit pendant la gestation. (1)

(1) Cf. Dr Burlureau—La lutte pour la santé.—1907, 3e éd., Perrin, Paris.

Or, hérédité signifie être attaché de “*hoerere*”, mot latin qui veut dire être lié, et, dans la question présente, être lié à un passé ancestral. En physiologie cela signifie que la constitution organique, la manière d'être physique ou mentale se transmet des parents aux enfants ou aux descendants. L'hérédité se rencontre partout. Ne reconnaît-on pas à première vue, les grands traits de caractère si différents de chaque race. C'est elle qui fait que les vertus, les vices, les passions, les haines, se transmettent d'habitude dans le sein des familles, aussi bien que la beauté, la couleur des yeux, ou la forme du nez, etc. Cependant, il faut bien remarquer ceci: il y a **tendance** mais non **fatalité**. Et au point de vue moral l'éducation rectifie la tendance. Mais il reste acquis à l'observation de la science, que si les deux générateurs apportent les mêmes tares fatales, c'est la mort et la fin d'une race. “On sait par exemple, dit l'auteur, que je cite en le résumant, les influences néfastes de l'alcoolisme héréditaire, qui non seulement restreint la natalité viable, mais condamne ceux qui naissent à une mort rapide”, sans parler des autres maux pires que la mort. Voilà ce qui peut faire comprendre pourquoi les Drs Viaud

et Vasnier, dans un ouvrage récent couronné par l'Académie, ont pu écrire :

“ L'alcoolisme n'est pas seulement une maladie individuelle, il est avant tout, une maladie sociale, comme la tuberculose, avec laquelle il a d'étroites affinités.

“ Le crime de l'alcoolisme, son crime impardonnable, c'est son influence funeste sur les enfants. Que le buveur soit frappé dans sa personne, c'est justice; mais ce qui est profondément irritant et douloureux, c'est de voir ses enfants marqués de tares héréditaires, et voués à toutes les déchéances qui aboutissent au cabanon, à la prison ou à l'hôpital. Il semble, en présence de cette expiation payée par l'innocent pour le coupable, il semble, que d'un bout à l'autre du pays, toutes les femmes devraient organiser une croisade au cri de : Sauvons l'enfant ! ”

Grâce à Dieu, nous avons entendu cet appel à la croisade venu de haut, des sommets de la hiérarchie et nos femmes canadiennes ne sont pas “ contre ” la tempérance mais elles n'ont pas encore assez de conviction “ pour l'action ”. J'entends véritablement pour l'action efficace en appliquant les préceptes à elles-mêmes d'abord, à leurs enfants, et en les

prêchant d'exemples et de paroles. Je ne voudrais pas avoir l'air de prêcher dans le désert, mais nombre de femmes ont tout avantage à refaire leurs habitudes, tout comme nombre d'hommes, à se faire une conviction et à la mettre en pratique, car je le redirai bien volontiers sous cent formes diverses : Le plus grand mal et le plus grand péril, c'est qu'en s'intoxiquant, s'empoisonnant, le sachant ou sans le savoir, l'individu, homme ou femme, intoxique, empoisonne les générations à venir. Et les conséquences fatales suivent dans toutes ces misères morales de plus en plus fréquentes chez les jeunes gens : la criminalité précoce, les suicides, les vols, les débauches sans noms. Et c'est l'alcool des parents qui peuple, en grande partie, nos immenses asiles, d'aliénés ; d'incurables, nos hôpitaux ; de criminels, nos vastes prisons.

Voici d'ailleurs les effets de l'ivrognerie ou de l'alcoolisme des parents sur les enfants. Ces conclusions sont admises par tous les médecins qui ont étudiés à fond ce sujet et elles sont communes à tous bien que formulées, peut-être, en d'autres termes. Je cite d'après le Dr Legrain, de Paris.

I. Le premier effet de l'alcoolisme du père est de créer chez l'enfant une réelle appétence (désir instinctif) pour les liqueurs fortes. Un autre dira une appétence primordiale, en ajoutant : " Latente au cerveau de cet héréditaire, elle ne demande qu'à se produire au grand jour."

Vous voyez déjà le résultat avec le système des buvettes et grâce à notre coutume de la " traite ". L'influence du milieu en facilite l'éclosion et grâce aux petits coups dans un tout jeune homme, nous avons un ivrogne de plus.

II. Le deuxième effet, c'est chez l'enfant—une susceptibilité spéciale en face de l'alcool.—Car la puissance de résistance diminue parallèlement avec la diminution de la résistance cérébrale. Tout le monde a raison de dire du fils né d'un " cerveau brûlé " : Le fils ne porte pas les coups du père. A qui la faute ?

III. L'apparition précoce des excès. Ordinairement l'ivrognerie sordide est un vice d'âge mûr. Pour les hérédo-alcooliques, c'est un vice de jeunesse. Avant 20 ans il en a connu tous les déshonneurs et toutes les hontes. Les filles n'en sont pas exemptes. Je sais des faits récents. Citons un ancien.

“ Des savants se sont occupés de la dégénérescence des enfants due à l'intempérance des parents. Voici un des plus saisissants exemples qui ait été publié. Je le trouve dans un rapport de M. Hugues Leroux, publiciste français :

“ Il y a quelques mois, écrivait-il alors, un ouvrier et sa femme accompagnés de leur petit garçon âgé de quatorze ans, se présentaient chez le Dr Garnier, médecin de la salle des aliénés du Dépôt, à Paris. Les parents étaient dans la plus grande détresse: ils racontèrent qu'à deux reprises cet enfant avait essayé de tuer son petit frère. La dernière fois, la mère était arrivée juste à temps pour l'empêcher de couper la gorge du bébé à l'aide d'une paire de ciseaux. Interrogé par le Dr Garnier, l'enfant déclara que c'était parfaitement vrai, qu'il voulait tuer son petit frère et qu'il avait la ferme intention d'accomplir son dessin tôt ou tard. Le Dr emmena les parents dans la chambre voisine et demanda au père s'il buvait. L'homme protesta avec indignation: il n'avait jamais bu de sa vie. La femme appuya son dire. Son mari, dit-elle, était le plus sobre des hommes. “ Etendez le bras ”, dit le Dr, l'homme obéit. Au bout de quelques secondes la main se mit à

trembler violemment, effet invariable de l'alcool. Je le pensais, dit le Dr, vous êtes alcoolique, mon pauvre homme." Il se mit alors à interroger l'ouvrier, qui des larmes aux yeux, lui raconta, qu'étant camionneur d'une brasserie, il avait à apporter les barils de bière aux clients et qu'à l'occasion on lui offrait un verre de vin, comme pourboire. La quantité totale qu'il absorbait ainsi, s'évaluait à un litre ou à un litre et demi par jour (quatre à six demiards). Et il y avait des années que cela durait. " Avec ce résultat, répondit le docteur, que sans vous être jamais enivré, vous vous êtes complètement alcoolisé, et que vous avez transmis ainsi à ce malheureux enfant, une forme d'épilepsie, qui a dégénéré en manie de l'homicide." (1)

IV. **L'intensité des excès avec conséquence cérébrale.** Voici la gradation: **père buveur...** (le brave homme au petit coup quotidien, correct et digne, qui se drape orgueilleusement dans sa parfaite honnêteté (?), **filz ivrognes et délirant alcoolique.** La preuve: Regardez autour de vous.

V. **Débilitation de la volonté.** D'où plus " dégénéré ". le fils sera plus im-

(1) Cf. " Presque femme ", pp. 92-93.

pulsif " jusqu'à ce qu'il soit conduit par ses propres excès, à l'état de dégénérescence totale, où il ne semble plus agir que sous le coup d'impulsions essentiellement périodiques et paroxystiques, absolument irrésistibles et s'accompagnant d'angoisse".
(1)

M. le Dr Bertillon qui a traité d'une façon très consciencieuse ce sujet, a donné des conclusions qui ont trait en partie à l'absinthisme. Je les signalerai ici, me réservant d'y revenir en traitant de l'absinthe qui tend de plus en plus à s'introduire dans le Dominion et qui aura toute facilité d'y entrer, grâce au récent traité de commerce avec la France, puisqu'il ne s'est pas trouvé un seul député, à Ottawa, pour faire interdire l'importation du plus délétère de tous les poisons, de la plus nocive de toutes les boissons.

Conclusions de M. le Dr Bertillon :

I. L'alcoolisme chez les parents, crée la tendance irrésistible à boire, chez les enfants.

II. L'absinthisme des parents semble engendrer directement et d'une

(1) Cf. Dr Legrain.—Le Dr Legrain a assez fréquenté ses sujets pour pouvoir parler en connaissance de cause.

façon à peu près fatale l'épilepsie chez les enfants. Il serait bon de noter, que boire de ces mauvaises boissons au vitriol, à la couperose, etc., vaut bien boire de d'absinthe.

III. L'union (qu'il qualifie d'ignoble) de l'ivrognerie et de d'épilepsie chez les parents produit sûrement l'épilepsie chez les enfants.

Et ceux qui chantent sur les berceaux, tout au plaisir de leur gourmandise effrénée :

"Prendre un p'tit coup c'est agréable
Prendre un p'tit coup c'est doux",
méritent bien que la voix de l'innocence leur répète dans son sens le plus absolu, le refrain :

" Les enfants de nos enfants
Auront de chétifs grands'pères !
Car les coups que nous boirons
Les enfants s'en sentiront."

Puissent-ils ne pas être des révoltés contre Dieu qui maudissent les auteurs de leurs jours, mais des victimes résignées et conscientes du poids de l'expiation qu'elles portent pour la faute paternelle, et peut-être, pour l'ignorance maternelle. Il ne faut pas croire que c'est par besoin de justifier mon sous-titre : Pour vous, Mesdames, que j'ajoute " pour l'ignorance maternelle ", car cette ignorance peut être volontaire. Vous le savez, on agit par passion, entraî-

nement. caprice, on est amené aux pires conséquences—l'avertissement, pourtant, n'a pas manqué—on vous dit, en guise de reproche: "Mais vous ne saviez donc pas?" "Oui, mais je ne croyais pas que c'était si grave". Et c'est bien le cas de dire: qui s'excuse ainsi, s'accuse, quand il sacrifie, comme sans y songer, les plus chers biens, les trésors les plus précieux, les dons magnifiques qu'a fait à l'homme le Créateur; quand il s'expose à en priver ses enfants par un vol égoïste et brutal de leur honneur, de leur santé, de leur part d'intelligence et d'équilibre moral, pour la satisfaction de son plaisir, ou par une ignorance criminelle. Je livre ce passage de l'étude du Dr Triboulet. Mesdames, à vos réflexions. Si les termes n'en sont pas clairs et intelligibles, demandez-en l'explication à votre médecin. Vous avez le devoir, l'impérieuse obligation de savoir afin de prévoir.

" L'hérédité alcoolique, écrit M. le Dr Triboulet, se réalise non seulement en raison de la débilitation de l'organisme des procréateurs (des parents) et des modifications nerveuses et mentales dont ils sont redevables à l'alcolisme, mais aussi parce que l'alcool exerce directement son action nocive, dès la prime appari-

tion du nouvel être, puisque le sang du père le charrie, au fur et à mesure que ses organes en sont imprégnés ; puisque, au fur et à mesure que l'embryon se développe, l'alcool absorbé par la mère peut passer dans le placenta ; puisque l'allaitement intervient à son tour, l'alcool passant dans le lait de la mère." (1)

C'est une vérité que j'ai déjà signalée en citant Guérard. " La femme qui s'alcoolise, alcoolise l'enfant qu'elle porte." La conséquence la plus immédiate et le danger c'est bien la mortalité infantile dont " d'alcoolisme des parents est un des principaux facteurs." (Dr G. Carrière.)

Pour signaler et pour redire les autres dangers je n'ai que l'embarras des citations. Des redites ? soit ! on ne peut assez redire ce qu'il importe souverainement de graver dans la mémoire.

M. René Lavollée, dans son livre : " Les fléaux nationaux ", publié en 1909, p. 178, écrit :

" Tout a été dit sur l'alcool, sur ses dangers, sur ses méfaits.

(1) Cf. " Traité de l'Alcoolisme", Triboulet, Mathieu et Mignot. Ed. 1905, p. 297.

L'alcool tue, prédispose à toutes les maladies physiques et mentales : l'alcool rend fou, idiot, épileptique, il peuple les hôpitaux et les maisons d'aliénés. L'alcool fait perdre ses forces au buveur et finit par le rendre incapable de travail. L'alcool absorbe une partie énorme des salaires des ouvriers. L'alcool est dans la plus large mesure responsable de l'accroissement de la criminalité. L'alcool est la cause de la débilité physique d'un nombre croissant de conscrits, dont la réforme affaiblit l'armée et pourrait à la longue compromettre la défense nationale. L'alcool n'est pas seulement une plaie pour les générations présentes; il détruit, pour ainsi dire, dans leur germe les générations futures et compromet non seulement la vitalité actuelle, mais aussi et plus gravement encore l'avenir du pays : les alcooliques, en effet, transmettent à leur descendance des tares, les stigmates et les infirmités dont ils sont eux-mêmes atteints; le plus souvent, ils ne donnent le jour qu'à des enfants débiles, rachitiques, idiots, voués à l'épilepsie, à la tuberculose, candidats à toutes les maladies."

Citons, d'après le même auteur, un document officiel, il est du Dr Fernet, médecin des Hôpitaux de Paris.

C'est une communication faite à l'Académie de médecine, le 21 novembre 1907 :

“ D'après les constatations faites dans les hôpitaux. l'alcoolisme intervient comme cause efficiente dans un tiers de la mortalité générale . Il est cause principale et unique dans le dixième des décès. Il est cause adjuvante dans deux autres dixièmes. Chez les aliénés il intervient dans la moitié de la mortalité.”

On a signalé les relations, les affinités, de l'alcoolisme et de la tuberculose. Il n'est pas hors de propos de citer des affirmations de quelques médecins. Hayem disait “ la phtisie se prend sur le zinc ”. et Landonzy : se prend sur le zinc ”, et Landouzy : Hérard, au Congrès international de Tempérance, affirmait à ses savants confrères “ qu'on ne ferait rien d'efficace contre la tuberculose tant qu'on n'aurait pas réfréné l'alcoolisme ”. et le Dr Brouardel, au Congrès de Londres, en 1902, affirmait dans son rapport que “ les deux tiers des cas de tuberculose sont dus à l'alcool.”

DEGENERES

Tout le monde connaît les statistiques du Dr Legrain. Sur un groupe de

764 descendants de buveurs;
322 sont des dégénérés divers,
131 épileptiques et
150 aliénés.

Soit le nombre de 603 individus voués au malheur.

N'y a-t-il vraiment qu'en France qu'on puisse signaler ces méfaits de l'alcoolisme ? On sait la conclusion d'un travail présenté au Congrès des médecins de langue française, tenu à Montréal, en 1904, par M. le Dr Chagnon. Il y affirmait, appuyé en cela par Messieurs les Drs Villeneuve et Dion : " Sur 110 observations de paralysie générale progressive faites à la Longue-Pointe, (où l'on n'admet que des aliénés), nous pouvons conclure, d'après l'analyse de ces 110 cas, que l'alcoolisme serait la cause la plus fréquente de la paralysie générale, quels que soient l'état social et la profession du malade." La paralysie générale, dont parle ici le délicat rapporteur, est un habile euphémisme de langage médical pour cacher aux profanes une très dure vérité.

Je ne peux finir cet article déjà trop long, parce que si triste, sans citer une page qui confirme par l'autorité de son auteur ces constatations déjà, pour moi du moins, si probantes. L'auteur est M. Henri Joly de

l'Institut, et la page est empruntée à son ouvrage: " L'enfance coupable ", p. 31 et 32. La voici :

" La tare alcoolique apporte avec elle un double fléau. 1o une débilité irritable et 2o un appétit inné qui en est comme la conséquence.

1o Avant tout, elle communique à l'organisme tout entier, une sorte de débilité irritable qui diminue singulièrement la force de résistance et empêche l'éducation de la constituer suffisamment cohérente, donc suffisamment solide

2o En second lieu, tout le monde sait qu'un enfant d'alcoolique est beaucoup plus prédisposé qu'un autre à devenir alcoolique à son tour. Il a de naissance, l'appétit de la boisson meurtrière, et il ne lui en faut qu'une petite quantité de plus en plus faible pour ressentir ces désordres que signalent nos aliénistes : instabilité, hallucination, impudeur, déraillement du jugement et du raisonnement.

Vient enfin l'inévitable conséquence, l'amour du cabaret ou rien ne gêne la passion prédominante. Or, là se nouent des liaisons et se contractent des habitudes qui ne laissent bientôt plus rien subsister ni de l'esprit de famille, ni de l'esprit profes-

sionnel, ni de l'esprit de saine et véritable société."

Une fois de plus, je puis conclure que l'alcool et toutes les boissons distillées ou fermentées, quelque soit l'étiquette de leur flacon récepteur, constituent pour l'individu, la famille et la société un danger, un péril, un véritable fléau plus pernicieux que les plus terribles fléaux anciens, la famine, la peste et la guerre car, suivant le mot fameux de Gladstone : " Plus que la famine et la peste, il décime; plus que la guerre, il tue : il fait plus que tuer, il déshonore ".

—L'alcool mène au crime, au suicide et à la folie.



Sommaire : La Fée Verte.—L'absinthe.—Visite au repaire.—L'alam-bic.—Noms et similitude.—" L'Im-buvable ".—Pourquoi on fait mijoter des herbes ?—Définition.—Danger nouveau.—D'où vient-il ? —Heureux pays !—Le proscrit de la Belgique et de la Suisse.—Pourquoi ?—Les luttes et le triomphe.—Un député canadien.—Triste légèreté et ignorance.—Aux mères des futurs législateurs.—" Paradis artificiels ".—L'épilepsie.—Vertige.—Inconscience et crime.—Débrider la bête.



ARTICLE VIII

LA FEE VERTE

L'absinthe ! Si on allait croire que je vais consacrer des lignes et des lignes pour proscrire les infusions de la plante connue au Canada sous ce nom, ce serait une erreur. L'absinthe, la liqueur spiritueuse, le plus détestable de tous les alcools inventés pour nuire aux humains, est en train de franchir l'océan et de se répandre en notre pays. C'est l'apéritif à la mode en certain milieu et ses effets peuvent quasi déjà se suivre à la trace. De tous les alcools, de tous les toxiques, de tous les poisons, c'est celui qui produit le plus rapidement et le plus irrémédiablement la plus totale hébétude. Avec son titre alcoolique qui varie de 45 à 75%, l'absinthe est bien de tous les poisons liquides celui qui justifie de mieux ce que signifie son nom, si on tient compte de la racine grecque qui veut dire "non potable", "imbuvable". Ses effets sont tels que la Belgique et la Suisse en ont pros crit non seulement l'usage et l'abus, mais la fabrication, l'importation, la vente sous les peines les plus sévères. En Suis-

se le succès du referendum qui a amené, en 1908, cette salubre législation est due en partie à l'action énergique des femmes. Nous en reparlerons.

Qu'est-ce donc que l'absinthe ? Que mes lectrices me pardonnent de leur faire visiter une " officine du diable " et de les faire assister à la préparation industrielle des eaux-de-vie, qui devraient bien mieux s'appeler eaux-de-mort. Dans ces laboratoires nous ne nous arrêterons pas à considérer les grandes cuves où fermentent les jus des fruits sucrés qui seront soumis à une forte température dans la bouilloire de l'alambic. Allons tout de suite au plus intéressant instrument de la fabrication des alcools et nous constaterons dans cet alambic, chaudière terminée par un long tube enroulé, appelé serpentín, (tous les termes ont leurs leçons celui-ci ne nous dit-il pas qu'il distille le venin), on place le jus sucré, du raisin, par exemple, puis on chauffe la chaudière. Des vapeurs s'échappent du liquide et vont se refroidir dans le serpentín, qui est plongé dans l'eau froide, et tombent goutte à goutte dans un récipíent. Les vapeurs ainsi condensées, c'est l'alcool. Les noms des alcools varient selon leur origine.

Le cognac, l'eau-de-vie, est l'alcool de vin.

Le gin, c'est l'alcool de baies de genévrier.

Le kirsch, c'est l'alcool de cerises.

Le rhum est l'alcool de résidu de cannes à sucre.

Le calvados provient du cidre et du poiré.

Les alcools dits industriels sont fabriqués avec toutes les matières qui contiennent de la fécule et de l'amidon. On transforme la fécule ou l'amidon en sucre, puis on change le sucre en alcool. On retire surtout l'alcool de la betterave, des pommes de terre, du grain, du bois même.

Le whisky canadien se tire surtout du blé-d'Inde, du seigle, de l'orge. Débarassé de beaucoup de ses impuretés, il sert à fabriquer la plupart des liqueurs alcooliques que l'on vend sous des noms divers.

Et l'absinthe ? Oui, j'y suis.

“ Dans la distillation—j'emprunte au Dr Jacquet,—il y a plusieurs phases. Viennent d'abord les alcools appelés “ les mauvais goûts de tête”, puis les moyens goûts, puis l'extra-fin de coeur (vous savez les marques XXX du “brandy”, avec, en lettres d'or Extra-fin ! c'est cela), et enfin les mauvais goûts de “ queue”. (Je vous l'avais bien dit, les noms sont

instructifs, vous allez voir que les serpentins comme les serpents, sont redoutables par la tête et par la queue.)

Les mauvais "goûts de tête" ou de "queue" sont des poisons violents, dont la consommation directe est impossible, à cause de leur goût exécrable. Mais rien ne se perd. On y fait mijoter des plantes aromatiques à goût prononcé, destinées à masquer l'âcreté de ces liquides et l'on obtient les vermouths, les bitters, et surtout l'absinthe (l'imbuvable). Pour l'absinthe je précise: on y incorpore l'anis, la badiane, l'angélique, la mélisse, la menthe, qui sont poisons stupéfiants; et aussi l'hysope, le fenouil, la petite et la grande absinthe, qui sont poisons convulsivants. On colore avec de la couperose ou du bleu de Prusse et, quand vous demandez ne verte, on sert frais." C'est la Fée Verte !.....

" Ces plantes, d'aspect et de réputation honnête, sont au nombre d'une quarantaine. Les extraits et essences distillées sont employés. Ils sont, les uns épileptisants, les autres sont convulsivants, il en est de stupéfiants. Incorporés à l'eau-de-vie, ils donnent les formes d'ivresse les plus dangereuses, tantôt avec de la dépression, de la torpeur et de l'hébétéude,

tantôt avec délire et crise épileptique.

Les liqueurs qui les renferment sont celles dont l'abus mène le plus sûrement à la folie irrémédiable."

(1)

Il a fallu plus de dix ans de dénonciations énergiques et de lutte incessantes à la Confédération Suisse pour en arriver à proscrire la vente de ce poison en ce pays, on en peut juger par les documents qui suivent.

" L'absinthe, demandait en 1897, M. Jules Regard, de Lausanne, Suisse, peut-elle être, non pas bonne, mais simplement non nocive ? "

Voici la réponse du Dr Châtelain, bien connu et estimé en Suisse, comme écrivain d'abord, comme homme de science ensuite.

St-Blaise 23 octobre 1897.

Monsieur,

La réponse à la question que vous me faites l'honneur de me poser n'est pas pour moi douteuse. L'absinthe est la plus dangereuse de toutes les boissons alcooliques et cela pour plusieurs raisons :

(1) Cf. " La lutte contre l'alcoolisme ", 1908.

Dr L. Viard et H. A. Vannier, pp. 106-107.

1o Elle est faite avec des alcools amyliques, huit fois plus toxiques que l'alcool de vin.

2o Outre d'alcool, les huiles essentielles de l'absinthe: anis, absinthe elle-même, etc.) ont des effets désastreux sur le système nerveux. Il est probable que les caractères spéciaux de l'absinthisme: crises convulsives, violence extrême de l'ivresse, etc., sont dus à ces huiles essentielles. On peut consulter à ce sujet les écrits du Dr Magnan et d'autres.

Enfin l'absinthe, il faut le reconnaître, a un très bon goût qui séduit le buveur; elle "rappelle", comme on dit ici. Je ne crois pas qu'il se fabrique des absinthes de qualités inférieures; les frelatées sont, je crois, fabriquées dans le Midi de la France; mais peu importe, pour moi, la meilleure absinthe est un poison.

Veuillez agréer, etc.,

Dr Châtelain.

Le Dr Forel, directeur de l'asile d'aliénés de Burgholyli près de Zurich, répond à la même question en deux mots et sans hésitation :

Zurich, 21 octobre 1907.

Monsieur,

Deux mots seulement, à la hâte.

Toute boisson alcoolique est un poison: donc toute absinthe, même la

plus pure, en est un. Il n'y a pas d'absinthe saine, c'est une immense bourde. L'absinthe contient du reste, outre l'alcool, un autre élément vénéneux, qui est l'absinthe elle-même, et qui, d'après des recherches de Magnan et d'autres, provoque tout particulièrement des crises épileptiques.

Votre dévoué,

A. Forel.

Pendant quelques années les ligues de tempérance travaillent à instruire le peuple. La science ne reste pas inactive: la vérité s'impose par l'expérience, par les faits les plus douloureux.

En 1905, en Belgique, plus de 2,300 médecins et pharmaciens signent une recommandation de la prohibition de l'absinthe en ces termes :

“ La liqueur d'absinthe est la forme sous laquelle l'alcool présente le plus de danger. Son usage menaçant de se répandre dans le pays, il y a lieu de proscrire par une loi la fabrication, l'importation et le débit de cette liqueur et de ses succédanés.”

Vers la même époque le professeur Berthelot, en France, s'exprimait ainsi :

“ Je suis d'accord avec tous les physiologistes, hygiénistes, médecins,

pour déclarer que l'absinthe est un poison destructeur de la santé et de l'intelligence des personnes qui en font usage. Plusieurs Etats en ont interdit la vente ou sont en train de le faire. Je pense qu'il en devrait être de même de toute nation qui a souci de sa propre conservation."

* * *

" L'absinthisme chronique se manifeste d'abord par l'excitation et une bizarre disposition à se croire victime. Puis, le buveur devient irascible, brutal et rend la vie dure à sa femme et à ses enfants. L'homme, même d'humeur ordinairement paisible, devient méchant; il est atteint de tremblement nerveux et de vertige. Il lui arrive ensuite de perdre la mémoire et de vivre dans un état d'automatisme. Les crises se rapprochent, il finit par l'asile d'aliénés, ou la prison s'il a commis un crime." (Dr F. Lombard)

C'est bien le cas de dire avec le naturaliste Flourens qui, dès 1838, affirmait : " L'homme qui boit de l'eau-de-vie ne meurt pas, mais il se tue". Qu'on me permette de compléter ou de rectifier la définition déjà donnée de l'alcool: l'absinthe, c'est de l'épilepsie, de l'hébétude et de la folie en bouteille.

..L'absinthisme est pire que l'alcoolisme.

L'abus de l'absinthe conduit fréquemment à des paralysies qu'on a nommées absinthiques. C'est un type auquel se rattachent les paralysies produites par l'abus des liquides similaires, telles que les liqueurs à essences de menthe, d'anis, de coriandre, etc., etc., anisette et eau de mélisse des Carmes.

...La forme aiguë, rare mais certaine, qui simule à s'y méprendre, la paralysie rapide ascendante, connue sous le nom de paralysie de Landry, emporte rapidement le patient.

La forme chronique, à évolution lente, est seule modifiable et curable. Mais il faut un temps long et aussi, ce qui est plus difficile, le concours de la bonne volonté de son malade.

Cette déchéance mène à la démence, à la fureur, à la phthisie. Le plus grave est que les enfants des absinthistes, sont prédisposés à la diminution cérébrale, à la folie, à l'épilepsie, à l'idiotie et à toutes les formes de la décadence corporelle et mentale. Ce sont les descendants des absinthistes qui peuplent les asiles d'aliénés. C'est l'absinthisme qui signe l'extinction des races les plus fortes. **Dans la liqueur verte on boit sa fin et la fin de sa race.** (Avis à tous ceux qui

tiennent à l'honneur de leur nom, à la conservation de leur lignée et aux mariages intelligents et sains de leurs enfants.

Que faire pour arrêter ce flot envahissant des buveurs de breuvages à essences ? Il y a à inspirer aux enfants l'horreur des alcools et de tous les apéritifs. La sévérité, la continuité de cette consigne, la réforme des mœurs, l'éducation sont les meilleurs moyens à employer. Il est grand temps qu'on s'y mette ! " (Dr Fisch).

Ce danger de l'absinthisme qui nous menace déjà nous viendra de la France. C'est actuellement le pays où l'on fabrique le plus ce dangereux poison. En France, grâce aux bouilleurs de cru et fabricants d'alcools de toutes sortes qui savent tirer partie de tous les jus sucrés et de toutes les plantes, il se fabrique par an plus d'absinthe que n'en produit le reste de l'univers. Il va sans dire s'il s'en fait, sur place, un débit considérable. On boit, en France, par an, 30,000 hectolitres d'absinthe, soit environ 140,000 gallons. (1907) C'est vrai qu'il y a quelques buvettes dans ce cher pays de nos aïeux : la bagatelle, en 1907, de 521,000, ce qui fait pour 38 millions et demi d'habitants, un débit pour 72 habitants ; un

débit par 17e maison ! Ce n'est donc pas l'occasion qui manque. Aussi l'auteur que j'ai cité constate-t-il avec stupeur que la France a un budget de dépenses alcooliques qui atteint la petite somme de 1,300,000,000 francs, une misère de \$260,000,000. Après cela si la France se dépeuple il n'y a guère à s'étonner.

La Belgique n'est pas mieux partagée sous ce rapport. Je signale cet état de chose ici, parce que je ne traiterai pas autrement le danger social de l'alcoolisme. Voici ce que dit de la Belgique le Dr de Vaucloroy, dans un discours prononcé le 7 juin 1910, à Anvers :

“ Le nombre des cabarets existants en Belgique, en 1909, s'élève à 211,617 dont 99,050 ne débitant que des boissons fermentées et 112,567 débitant à la fois des boissons fermentées et des boissons distillées. La moyenne est de 1 débit par 34 habitants. Aucun pays du monde ne possède une moyenne aussi élevée.”
Heureux pays !

D'après une statistique un peu ancienne puisqu'elle date de 1897, il y avait au Canada une buvette par 250 habitants ? Cette constatation est importante, le nombre des débits augmente-t-il où est-il en baisse ? car c'est un fait constaté partout : l'alcoo-

lisme augmente avec le nombre des buvettes. C'est en constatant ce fait jadis, que M. Paul de Cassagnac écrivit dans le journal " L'Autorité ", 15 octobre 1897, son virulent article " L'empoisonnement du peuple ", nous citons ce passage qui est toujours d'actualité :

" Comment voulez-vous qu'une race puisse résister à tous ces robinets qui lui versent le poison: l'alcool à l'homme, le vin falsifié à la femme, le lait gâté à l'enfant !

" Pendant ce temps-là, pendant que le peuple boit, souffre et meurt; pendant que sont taries les sources même de la vitalité humaine, le gouvernement, insensible à l'agonie de la patrie, continue à faire ses budgets en propageant les poisons que vomissent à jets continus, les bouches d'égoût qu'on nomme des cabarets, et qu'on n'aura jamais le courage de surveiller, de limiter et de fermer."

Je note pour ma justification d'avoir osé écrire ces études pour les dames que l'action des pouvoirs publics fut nulle ou à peu près, pendant 20 ans en Belgique, et que l'admirable " Ligue patriotique contre l'alcoolisme " dont le vaillant Dr de Vaucleroy est secrétaire général, en vint à rechercher un moyen plus efficace d'action. Alors on songea à

l'enseignement antialcoolique dans les écoles. Là, le gouvernement intervint avec succès. M. le secrétaire général remarque: " Il ne suffit pas de dire aux jeunes gens: " Ne prenez pas d'alcool." Il faut leur expliquer les dangers de l'alcool, au point de vue de la santé, de l'individu, des intérêts de la famille et de l'avenir de la société." Alors on intéressa les femmes à la lutte.

N'est-ce pas ce que nous avons essayé de faire pour le bénéfice des enfants en nous adressant à leurs mères ?

Les fruits de cet enseignement dirigé contre l'absinthe, dénoncée avec vigueur par tous les médecins amena en Belgique ce premier triomphe contre l'hydre de l'ivrognerie, et l'absinthe proscrite, c'est toujours une des têtes, et la plus dangereuse d'abattue. Cet exemple donné par la Belgique a été suivi par la Confédération Suisse, où les Ligues antialcooliques de femmes ont mené avec vigueur la campagne. Les catholiques suisses avaient au Katolikentag de Fribourg voté cette résolution :

1o Considérant que d'après la déclaration de 2,500 médecins et pharmaciens belges " la liqueur d'absinthe " est la forme sous laquelle l'alcool présente le plus de dangers.

puisqu'elle est un double poison par l'alcool qu'elle contient et par les essences dont elle est composée.

2o Considérant qu'elle fait de l'homme un assassin féroce, de la femme une martyre, et de l'enfant un dégénéré.

3o Considérant qu'elle ruine les forces religieuses, morales, intellectuelles et physiques de l'individu, désorganise la famille, constitue un danger permanent pour le public et menace notre patrie. Le Congrès des catholiques suisses prend la résolution de soutenir, de toutes ses forces. l'initiative contre l'absinthe."

Conformément à cette décision, les évêques suisses et l'association catholique populaire, ont lancé un vigoureux appel pour appuyer l'initiative fédérale.

Déjà les cantons de Vaud et de Genève avaient pris d'initiative d'interdire l'absinthe. Une pétition recouverte de plus de 167,814 signatures a porté la question devant tout le peuple suisse qui a, le 5 juillet 1908, ratifié par 240,849 oui contre 143,431 non, l'interdiction de la vente de l'absinthe ou de toutes boissons contre-faites, sur tout le territoire de la Confédération. La loi que le referendum populaire maintenant avait été votée au Conseil National, le 7 avril

1908, par 83 voix contre 52. Ce qui s'est fait ailleurs peut se faire chez nous et contre l'absinthe et contre la buvette, mais à une condition, c'est qu'on sache le danger, qu'on ait une conviction et —chez ceux qui sont investis d'un mandat public,—qu'on sache rechercher d'abord l'intérêt général avant sa satisfaction personnelle. Il est souverainement odieux le législateur qui peut faire une réponse comme celle que j'ai entendu, un jour, à Ottawa, alors qu'on y discutait les clauses du traité de commerce avec la France. Trois ou quatre députés et un journaliste causaient. Quelqu'un demanda : “ Est-ce que dans ce traité il y a une clause qui interdit l'importation de l'absinthe ? ” . . .

—Le député X alors de dire avec un ton suffisant: “ Sapristi, il n'en faut pas, on ne pourrait plus en boire, nous autres ! ” Connaissait-il un seul article de ce traité qu'il a voté comme tout le reste, de confiance, après avoir fumé sa pipe et bu son petit coup ? Savait-il ce que c'est que l'absinthe ? Certes pas autrement que pour y avoir cherché après “ l'ivresse ” du tabac canadien, après “ l'ivresse ” de quelques lectures de romans légers—pour ne rien dire de plus,—l'ivresse stupéfiante qui re-

pose dans le sommeil dormi dans un lit, du sommeil incommode dormi sur un siège de député. Ce sont ces endormis des hautes sphères qu'il faut réveiller à temps. Eh bien ! que les mères éveillent l'intelligence de leurs enfants, il y en aura plus tard qui seront appelés à occuper des positions de responsables dans la société ; qu'elles éveillent l'intelligence des enfants sur ce péril, sur ce danger ; qu'elles leur fassent concevoir un profond mépris pour l'ivrognerie ; qu'elles leur inspirent une invincible horreur pour le poison sous toutes ses formes : cela elles le peuvent et elles le doivent.

Au sujet du vote populaire des Cantons suisses, un publiciste faisait les remarques suivantes :

“ Si la défense de l'absinthe est une belle victoire à enregistrer pour l'honneur du peuple suisse, l'élément combatif de l'alcool par excellence reste toujours la femme et surtout la mère de famille. Qu'elle se fasse un devoir de ne jamais donner à ses enfants des boissons alcoolisées ; qu'elle rende le foyer agréable à son mari, qu'elle empêche ses filles d'épouser des alcooliques. Le mal doit être attaqué par la racine.

Parents chrétiens, voulons-nous avoir une race forte, une famille

unie, une patrie fière de ses sujets, élevons nous-mêmes notre descendance, qu'elle croisse comme un arbre vigoureux, alimenté par la sève de la tempérance et de la religion." Et nous disons, Amen.

Qu'on soit bien convaincu que le meilleur apéritif, c'est la tempérance et le travail. Et que les vrais digestifs sont la sobriété, l'exercice et le grand air. Qu'on sache quels sont les maux des buveurs d'alcool ou des buveurs d'absinthe, qui renoncent, pour la satisfaction égoïste et malsaine, aux biens les plus précieux, à leur part de Paradis même, pour la joie de se créer, suivant le mot de Baudelaire "des paradis artificiels".

Ils sont singulièrement peu enviables les paradis artificiels des buveurs d'absinthe. Qu'on en juge par cette page que j'emprunte au Dr Legrain, si souvent cité. Cet auteur de la plus haute compétence, est le médecin en chef des asiles d'aliénés de la Seine. Ses observations et ses travaux sont du plus grand poids. Voici ce qu'il dit des buveurs d'absinthe :

" L'histoire des buveurs d'absinthe est celle de l'épileptique. Si tous n'en arrivent pas à l'attaque convulsive complète, tous sont victimes des accidents vertigineux, s'accompa-

gnant parfois d'une perte de connaissance complète. (C'est bien là ce que l'ivrogne désire et veut pour chasser tous ses maux par l'oubli.)

Combien d'absinthiques se croient indemnes, qui, s'ils regardent de près, éprouvent fréquemment des étourdissements, des tournoiemens de tête, signes précurseurs du vertige complet, qui, lui-même, amène tôt ou tard l'épilepsie.

Il est bon de rappeler que si le père n'est pas atteint, ses enfants n'y échappent guère."

Voici ce qui confirme la thèse du savant aliéniste. La citation est du célèbre M. L. Frank, conférence " La femme et l'alcool ".

" Les travaux et les recherches des savants contemporains ont démontré l'hérédité de l'alcoolisme. Les statistiques du Dr Morel, le célèbre aliéniste français, permettent d'établir comme suit, au point de vue de l'hérédité, les descendances probables des alcooliques :

" Première génération: alcoolisme se traduisant dans la seconde génération soit par la manie, soit par la paralysie générale; dans la troisième génération par le suicide, l'épilepsie, l'homicide, la criminalité, et enfin, dans la quatrième génération, par l'idiotie, la stupidité, la déchéance

complète et l'extinction de la race. En ce qui concerne les alcooliques progressifs, la famille ne dépasse pas la troisième génération. Les conséquences de l'alcoolisme chronique sont vraiment effrayantes, surtout, au point de vue cérébral."—Dr De Boeck.

D'après Lunier, on peut évaluer à plus de 50% le nombre des insuffisants moraux et intellectuels dont les parents sont alcooliques. Les enfants de l'ivrogne sont des dégénérés arrêtés dans leur développement, où chez qui la cause la plus futile suffit à déterminer un arrêt de développement cérébral. Les uns, imbéciles ou idiots, apportent en naissant le germe d'une dégénérescence complète; il en est de mieux partagés qui ne s'arrêtent dans leur développement qu'à un certain âge; d'autres se caractérisent par des troubles divers: ce sont des maniaques, des dépressifs, des individus atteints de sénilité précoce; d'autres enfin héritent de leurs parents, la dipsomanie, où l'alcoolisme impulsif, se manifestant par une prédisposition intense et irrésistible à abuser des liqueurs fortes. Cette dernière classe de dégénérés comprend ceux que Lasègue a si bien appelés "les alcoolisables".

En dehors de ces désordres nettement définis de la constitution cérébrale, l'alcoolisme vient donner l'explication d'une série de perversions morales et intellectuelles dont l'existence ne saurait se comprendre en dehors des conditions d'hérédité : d'indécision, la paresse, le vagabondage, l'impossibilité de se fixer quelque part, les appétences ébrieuses, vénériennes et autres en sont les caractères principaux.

Et M. L. Frank : "La femme et l'alcool"—conférence.

Le Dr W. H. Rilez "J'ai vu un très grand nombre de cas de paralysie (lisez folie) causée par l'alcool chez ceux qui ne s'étaient jamais enivrés. L'homme n'a pas besoin de s'enivrer pour détruire et détrôner sa raison et voir le stimulant néfaste faire son oeuvre de mort."

Un seul principe, une seule analogie embrassent tout le traité des effets de l'alcool sur le cerveau. :

"L'alcoolique est victime de la sénilité précoce (vieillesse) d'esprit et de corps."—Dr Magnan.

"Les symptômes de l'alcoolisme et du "vieil âge" sont tout à fait semblables."—A. A. Hamilton.

—The Neurotic Indications of Pre-senility.—Cf. Cutten, p. 54.

Si tout ceci est vrai de l'alcoolisme en général, à plus forte raison ceci s'applique à l'absinthisme, puisque de tous les alcools, l'absinthe est le plus dangereux, le plus mauvais.

Qu'on veuille bien se souvenir de la 2ème conclusion admise par le Dr Bertillon que nous avons cité :

II—“ L'absinthisme des parents semble engendrer directement et d'une façon à peu près fatale l'épilepsie chez les enfants.”

“ Mais ce n'est pas tout, ajoute le Dr Legrain. Le buveur d'absinthe perd, sous l'influence du vertige, non seulement la direction de lui-même, mais la conscience de lui-même. Avec une soudaineté inouïe, le délire surgit, l'hallucination effrayante guide la main, et le crime s'accomplit avec une sauvagerie dont le malheureux ne peut même pas rougir, car il s'endormira calme tout à l'heure, et à son réveil il n'aura plus le pouvoir de rendre compte d'un acte qu'il pourra sincèrement nier, car il l'aura accompli dans un cauchemar oublié.”

C'est bien l'inconscience fruit d'une longue habitude de l'ivrognerie que signalait déjà St Jean Chrysostôme quand il disait de l'ivresse, “elle répand une profonde obscurité sur l'âme, elle ôte l'usage même de la

raison et obscurcit le regard pénétrant de l'intelligence."

Et n'est-ce pas le cas de se souvenir de cette parole du Dr Pichon : " Dans le coin de tout cerveau dort la folie, le tout est de ne pas la réveiller ? "

Si par l'alcool on endort la raison, si on "tue" la conscience, il y a toute chance par là même de réveiller la bête et de débrider ses instincts criminels. L'absinthe est la grande pourvoyeuse des bagnes et des asiles en certains pays; en attendant sa venue il faut dire que le whisky accomplit assez bien, trop bien même, cette tâche en notre pays. Il faut faire en sorte de lui conserver ce monopole "honorables" en nous efforçant d'en restreindre de plus en plus les effets pour le bonheur de nos familles et la prospérité de notre pays.

—Le buveur est mauvais fils, mauvais époux, mauvais père.

—L'homme qui s'abandonne à l'ivrognerie, s'avilit et abdique sa dignité. Il n'a plus même pour se guider l'instinct inné, qui conduit l'animal. Il est en dessous de la brute.



Sommaire : La lutte.—Vivre et laisser vivre.—Celles qui n'aiment pas les censeurs, et pour cause.—Frivolité.—Devoir et responsabilité.—Ce que nous pouvons.—Se défendre et attaquer.—L'ennemi et ses alliés.—Politique.—L'alcool "domestique".—Les vins et liqueurs de famille.—Abus et conséquence.—Cassis merveilleux.—Un "ravage".—Par décision.—Un médecin heureux.—La base de la conviction.—De la conviction à l'action.—Fausses raisons : alcool source d'énergie et de jouissance.—Cultiver les âmes.—Initiative privée et lutte publique.—Rôle souverain de la mère.—Rôle de la femme : dévouement, travail, économie.—Posséder un grand cœur dans une petite maison.—Conseils.—Se taire, prier, aimer.—L'amour et le respect.—Du choix d'un époux.—Si jeunesse savait !



ARTICLE IX

LA LUTTE.—DEVOIR ET RESPONSABILITE

“ Vivre et laisser vivre ! ” On voit quelquefois ces mots qui se détachent comme une maxime sur le canevas où les a brodés d'une main habile, une jeune pensionnaire et qu'elle a suspendu dans un cadre joli au-dessus de la porte du salon. Est-ce un avertissement discret aux censeurs qui voudraient voir la jeunesse moins légère et moins frivole ? Pourquoi aussi se trouve-t-il toujours des gens pour rappeler, quand la jeunesse joyeuse n'aspire qu'au plaisir, qu'il y a, à tout âge, des devoirs graves et des responsabilités d'où dépendent les bonheurs de demain ? Demain ! Mais laissez donc l'illusion aux âmes de vingt ans et ne venez donc pas nous chanter la chanson triste des poètes désespérés :

Un jour de fête
Un jour de deuil
La vie est faite
En un clin d'oeil.

La vie est brève
Un peu d'amour
Un peu de rêve
Et puis... bonjour !

La vie est vaine
Un peu d'espoir
Un peu de haine
Et puis... bonsoir !

“ Vous seriez bien capable même de nous rappeler l'inutilité stérile et la fuite implacable de nos illusions folles, en appliquant à nos rêves de bonheur humain la sentence de l'Écriture: **“ sicut nubes, quasi naves, velut umbra ”**, en nous disant qu'ils passent comme le nuage qui se dissipe, comme le navire qui fuit, comme l'ombre qui disparaît. Vie vaine, inutile et frivole, où le devoir est sacrifié au plaisir, où le rêve et l'exaltation de l'imagination tiennent lieu de raison, où la poursuite de la jouissance sous toutes ses formes les moins nobles tient lieu d'idéal... cette vie-là certes, c'est la mort ! car elle ne produit rien. Et la mort n'est-ce pas **“ l'immobilité stérile ”**. “ O jeunesse, fleur de l'âge, et péril de l'esprit ”, s'écriait jadis St Augustin. De nos jours ne nous est-il plus permis de gémir sur un état d'âme

qui envahit certains foyers pour y dénaturer le sens de la vie, en jetant dans tous les esprits la hantise de la bagatelle, la fièvre du luxe, la vanité qui font, malgré soi, revenir à la mémoire le mot si cruel de Shakespeare: **Frivolité ton nom est femme !**

Le devoir ! Les responsabilités ! L'obligation de préparer le lendemain ! L'impérieuse nécessité de prévoir l'avenir ! Voilà des sujets qui n'ont pas l'heur de plaire à ces esprits légers que satisfait le moment présent de plaisir frivole et facile. Aussi dans le choix d'un époux que d'inconsidération, que d'aveuglement et par suite que de déceptions cruelles, que de déchirements d'âmes, que de vies brisées ! J'aurai en ces quartiers peu de lectrices et cependant je ne crois pas que ce soit une oeuvre inutile que de rappeler aux Dames qu'elles ont à s'intéresser à un des plus grands problèmes sociaux de nos jours : l'alcoolisme; qu'elles ont à étudier quel est pour elles le moyen de lutter, individuellement et collectivement, contre ce péril dont elles sont si souvent les premières victimes; quels sont les moyens dont elles peuvent disposer pour écarter le fléau de leur foyer ; quelles sont les responsabilités qui sont bien les leurs vis-à-vis de leurs enfants; comment

elles peuvent les préserver, et même, comment elles peuvent guérir leur mari. Dans la lutte présente si nous ne pouvons pas tout, tous nous pouvons faire quelque chose. Le moins que nous puissions individuellement c'est de nous préserver du danger.

Dans la lutte en effet il y a ces deux phases: se défendre et attaquer.

Quel que soit le danger qui le menace, le devoir de tout homme prudent est de le bien connaître et lorsqu'il le connaît c'est de prendre le moyen le plus sûr de s'en préserver. Si ce danger ne menace pas seulement un individu, s'il menace la famille et la société, l'obligation de le conjurer devient plus impérieuse encore et nécessite l'emploi non pas d'un bon moyen quelconque mais du plus sûr, du plus efficace.

On pourrait appliquer ces principes aux "responsables" de nos pouvoirs publics—qui agissent souvent comme s'ils étaient des irresponsables,—parce qu'ils sont les gardiens de l'ordre, de la paix, de la sécurité et de la moralité publiques. Je n'insisterai pas ici sur les obligations de nos gouvernants. Ce ne sont pas les préjugés, ni l'ignorance seulement qui les empêchent d'agir suivant la dictée de leur conscience, de la raison et de la loi. Dans le vieux mon-

de comme au Canada si les marchands d'alcool, épiciers ou cabaretiers, trouvent si facile protection chez tous les politiciens c'est que l'Etat souffre de cette plaie hideuse de la servitude que dénonçait jadis Lord Roseberry : " Si l'Etat ne se hâte pas de devenir maître du trafic des liqueurs, le trafic des liqueurs deviendra maître de l'Etat." La servitude existe dans ce fait que l'hôtelier est devenu " le grand électeur" et l'argent des "brasseurs" le nerf des élections.

Il y a en outre la question du budget. (1)

Aussi l'a-t-on remarqué avec raison, si l'Etat ne se hâte pas de faire cesser les excès de tout genre et de restreindre ce commerce dangereux, c'est parce que l'alcoolisme touche à de gros intérêts qui se défendent avec l'énergie de la lutte pour la vie.

(1) Un petit argument, mesdames, qui vous servira à obtenir de nos ministres pour nos oeuvres de charité : hôpitaux, refuges de vieillards, d'incurables, d'épileptiques, etc., quelques-unes de ces piastres qui rentrent au budget par milliers comme droit d'accise sur les alcools, sources de ces misères que seule la charité individuelle secourt en notre province.

En outre, il procure, en apparence, d'importantes ressources à l'Etat (environ \$1,000,000 par mois de revenu au Dominion), auquel, en réalité, il les vend très cher par l'appauvrissement général du pays, et par la diminution de ses forces productives, mais qui peut les croire nécessaires à l'aliment immédiat de son budget." L'alcoolisme de ce chef est un mal social. Que pouvons-nous contre lui ? Je voudrais insister sur l'action individuelle des Dames dans la lutte antialcoolique présente, en cet article. Nous traiterons de l'action collective dans le suivant.

Tout d'abord si j'ai insisté sur la nécessité urgente de se faire sur ce sujet des boissons une conviction éclairée, c'est que sans conviction il n'y a pas d'action efficace. Il ne suffit pas de vouloir proscrire le danger de l'alcoolisme en général ou sous une de ses formes et de se jeter dans les bras de la mort en conservant des coutumes et des usages absolument dangereux. Il ne suffit pas de se dire: j'éviterai les mauvaises boissons de commerce, et jamais une bouteille d'absinthe, de cognac, de brandy, n'entrera dans ma maison, si on fabrique soi-même des liqueurs alcoolisées et si on en use et on en abuse à tel point que le péril reste le même.

De tous les poisons l'alcool est le plus insidieux et partant le plus dangereux et sous la forme même des liqueurs fabriquées à la maison, il exerce des ravages effrayants, et le pire c'est qu'on ne s'en rend pas compte. Serait-ce l'éternel préjugé ? Serait-ce l'ignorance ? Serait-ce la passion de boire ?

Voici le danger tel qu'il m'a été signalé par un médecin, au cours d'une mission de tempérance. Dans une des belles paroisses de la Beauce, le beau pays agricole et tempérant, en 1900, un prédicateur célèbre avait établi la tempérance de la croix. La presque totalité des citoyens avait pris des engagements de ne boire aucun alcool. Très bien ! Mais des canadiens pouvaient-ils rompre tout d'un coup avec la coutume d'offrir à "la visite" quelque chose. Acheter de l'alcool ? Non. Que faire ? Les dames trouvèrent un moyen de concilier (?) les exigences de la Tempérance et celles du "petit coup". On se mit à fabriquer des vins et des liqueurs. C'est si facile et si économique. Raisin, cassis, gadelles, bluets, dents de lion (plissenlits) sans parler des essences achetées, aromatisant le sirop d'érable saturé d'alcool, fraises et framboises, tout fut utilisé. Jus des fruits

et sucre, fermentation et coulage, embouteillage : la liqueur est faite. Qu'elle vieillisse en cave et la visite peut venir ! Veut-on savoir jusqu'où peut aller un excès ? En 1907 on constatait par le témoignage du marchand du village que le commerce du sucre granulé employé pour la fabrication, à domicile, des liqueurs (à part la confection des pâtisseries, on use dans la région du sucre d'érable pour tout) était passé de 20 barils, à 80 et 100 barils par an, de 1901 à 1907. La quantité de liqueur fabriquée dans chaque famille avait également augmentée dans des proportions équivalentes ; de quelques bouteilles de vins et de liqueurs fabriquées avant 1910, on en était à 25, 35 et jusqu'à 70 gallons par an, en 1906 et 1907. Vieilles de deux à trois ans, ces liqueurs fermentées, fortement sucrées, comme celles des cassis et de la dent de lion, arrivent à un haut degré d'alcool. Le cassis était surtout en honneur comme "coupe-flèvre", liqueur anti-fébrile. Je sais un brave homme de Montréal qui, en visite là, après une course à travers champ, ayant bu un verre du cassis merveilleux, vieux de deux ans, n'ayant pas l'habitude de l'alcool, avait dû se

coucher victime d'un "petit accident". Résultat c'est que ces boissons ne coûtant pas cher on en usait et on en abusait en famille. Conséquences, c'est que le médecin de l'endroit alarmé, crut de son devoir de faire toucher du doigt le péril de l'alcoolisme envahissant tous les foyers et prouvant son envahissement par la mortalité infantile, des cas d'épilepsie, d'éclampsie, etc., etc. Un "ravage" comme dans nos forêts, quand passe la tempête qui abat les troncs puissants et brise les jeunes arbres ne laisse que des ruines. Convaincus que la lutte contre le fléau doit prendre une forme qui s'adapte au milieu à préserver et des moyens d'atteindre le plus sûrement le but désiré, le missionnaire de 1907 écrivit à l'officialité diocésaine pour avoir une explication sur le sens à donner aux mots vins et liqueurs, interdits par le règlement de la Société de Tempérance. Voici la réponse qu'il reçut :

Archevêché de Québec

le 12 décembre 1907.

Révérend Père,

Dans votre lettre du 10 décembre, vous m'exposez que les vins étant classifiés parmi les boissons enivran-

tes, il surgit quelques doutes à ce sujet parmi les intéressés, et vous me demandez ce qu'il faut entendre par **vins** en me posant les deux questions suivantes :

1o Le vin fabriqué à la maison, avec du raisin et autres fruits, entre-t-il dans la catégorie des boissons enivrantes prohibées ?

Réponse : Oui, certainement.

2o Les vins de fruits ou liqueurs de cassis, de gadelles, de bluets, de dent de lion et autres, entrent-ils également dans la classe des vins prohibés ?

Réponse : Oui, également, car tous ces vins de fruits ci-dessus nommés, même lorsqu'on n'y met aucun alcool étranger, ont en eux-mêmes, les principes de fermentation et deviennent des vins plus ou moins alcoolisés lorsque la fermentation a eu lieu.

Il faut aussi remarquer que généralement on y met de l'alcool étranger et que ces vins, dits liqueurs, sont à base d'alcool souvent très prononcée.

Tels sont, Révérend Père, les réponses que je crois devoi vous faire après avoir pris conseil d'une personne expérimentée dans l'analyse des boissons.

Recevez, etc.,

C. A. MAROIS, V. G.,

Adm.

On le comprendra, ce fut une révélation pour ces braves gens. Mais le bon sens leur fit envisager la question sous son véritable jour et en leur faisant connaître la cause de tant de maux, leur fit prendre le parti de la supprimer. Un homme heureux, ce jour-là, ce fut le médecin : le brave chrétien de nom et de fait, un vrai patriote.

Peu importe par quel moyen on s'alcoolise, par l'usage du whisky, du gin, ou des liqueurs et des vins, si le résultat est le même. Quiconque voudra éviter le péril doit d'abord être convaincu que " l'alcoolisme est l'empoisonnement lent mais permanent de l'organisme, produit par l'usage habituel, quotidien d'une quantité relativement faible d'alcool. (Galtier-Boissière).

Armée de cette conviction, la femme pourra préserver son foyer du danger de l'alcool insidieux, et battre en brèche tous les efforts du préjugé, sous quelque forme qu'il se présente. Si donc elle se garde de tomber dans l'erreur qui fait tant de victimes malheureuses parce qu'elles ont cru pouvoir user d'alcool comme stimulant, elle aura, par son abstinence, plus fait pour la cause de la tempérance que tous les plus zélés missionnaires. Prévenir ici est plus

facile que guérir. Si elle se garde elle-même de pactiser avec son plus terrible ennemi et si elle s'efforce de le connaître, elle sera en mesure d'exercer la plus salutaire influence sur ses enfants. Car elle pourra à l'occasion démontrer qu'elles sont parfaitement fausses ces raisons de boire qui engendrent le vice, savoir :

1o que l'alcool est une source d'énergie ;

2o que l'alcool est une source de jouissance.

De là, elle prendra occasion de cultiver les âmes que Dieu lui confie en faisant :

1o L'éducation de la volonté et en développant l'instinct de conservation et d'initiative individuelle ;

2o La culture de l'idée religieuse, de la vertu de tempérance et de sobriété, voir même de l'idée de sacrifice ;

3o En développant l'amour du foyer et l'idée de responsabilité personnelle et de solidarité familiale. Tout cela chez ses enfants, bénéficiera de l'incomparable enseignement de l'exemple.

Au sein de la famille, pas plus qu'à l'école d'ailleurs, la lutte par l'enseignement ne doit viser à être une science qu'on communique, mais, surtout et avant tout, ce doit être

l'enseignement de principes certains qui font naître la conviction, et cela au même titre et par les mêmes moyens qu'on emploie pour enseigner l'honnêteté et les autres vertus civiques. C'est le rôle de l'éducation.

Ce rôle de la mère, apprécié comme il le mérite, est, certes, le plus sûr moyen de lutter contre l'ennemi social et "on ne saurait trop se pénétrer de cette idée que la lutte contre l'alcoolisme est avant tout une affaire d'initiative privée et que, seule l'action énergique, persévérante, combinée des simples citoyens peut avoir raison du mal qui nous dévore." Plus que les simples citoyens, les mères possèdent une influence puissante et elles ont, par leur devoir d'état, obligation d'user de tous les moyens pour une lutte salutaire. Si dans la lutte publique, on doit tenir compte d'une foule de considérations de lieu, de préjugé, de circonstance et d'influence, afin de choisir le meilleur moyen d'action efficace, suivant cette recommandation d'un auteur : " L'action doit être en chaque lieu, adaptée aux conditions locales, aux chances de succès, au tempérament, non seulement de ceux qui ont à subir le remède, mais encore de ceux qui ont à l'appliquer "

Il n'en est pas ainsi dans la famille, habituellement, et la mère y peut être souveraine éducatrice de ses enfants. Elle peut et doit les préserver hélas ! même contre le danger des mauvais exemples du père. Et il n'est pas rare qu'elle sache inspirer l'horreur du vice alors qu'elle et ses enfants ont tant à souffrir de l'inconduite d'un père indigne. Il y a des exemples nombreux et célèbres de ce fait tout à l'honneur des mères.

Dans la lutte, la femme doit apporter tout son dévouement à son foyer. Travail, ordre, ponctualité, déférence. Il faudrait qu'aucune ne se rende digne du mot du Dr Toulouse : " L'alcoolisme résulte presque toujours d'une épouse mauvaise femme de ménage, partant d'un foyer détestable." Si elle ne vit que pour elle-même et la satisfaction égoïste de sa vanité, ou si elle laisse tout en désordre dans sa maison, évidemment l'homme qui revient harassé du labeur quotidien, ne trouvant ni repas appétissant, ni plaisir dans la conversation de la femme à qui il n'aura que des reproches à adresser, se dégoûtera de son foyer et il sera tenté de le désert. De l'ordre, de l'économie, de la prévenance pour son mari et qu'elle sache rendre son foyer agréable, par mille et une in-

dustries ; qu'elle sache y garder l'amour par le dévouement jusqu'au sacrifice de ses préférences et de ses désirs. Ne rêver pour son bonheur, si Dieu n'a pas donné les facilités du luxe, qu'un honnête confort et surtout et avant tout que " de posséder un grand coeur dans une petite maison."

Si jeune fille, elle a été prudente dans son choix et si épouse elle est dévouée, elle n'a rien à craindre si elle est aimante, fidèle et pieuse, de voir son rêve brisé. Dans la lutte elle peut et doit s'efforcer de préserver son mari et de le gagner à la tempérance par la persuasion douce et affectueuse. Aux victimes qui ont été trompées ou qui ont espéré ce prodige de la " conversion " d'un buveur, sur la foi des promesses, faites dans les jours de la jeunesse et acceptées trop facilement dans l'aveuglement de l'amour, je dirai : Silence et prières. Rien ne vaut mieux que de gémir en secret devant Dieu, en gardant l'espoir, qu'un jour, le Seigneur acceptera toutes ces larmes secrètes, tous ces sacrifices et toutes ces immolations, en échange de l'âme qu'il sauvera peut-être au prix de cette expiation. Devant l'irrémédiable d'une sort malheureux, la foi et la certitude qu'elle donne en l'effi-

cace de la prière, peuvent mettre au coeur l'espoir qui soutient et donne les forces de boire jusqu'à la lie le calice d'amertume. Mieux aurait valu convertir avant le mariage. (1)

Enfin la femme possède le grand moyen d'influence: l'Amour. Qu'elle conçoive bien que l'amour est "le don de soi jusqu'au sacrifice" et qu'elle sache, en se dévouant faire respecter ses droits et réclamer, à l'occasion, la mise en pratique de la nécessité des sacrifices volontaires pour la sauvegarde des intérêts communs et la préservation des enfants.

Si l'on se reporte à l'article où nous avons signalé les effets de l'alcoolisme du père transmettant aux enfants des tares héréditaires, on comprendra facilement notre pensée. L'homme qui s'enivre, aimant mieux sa satisfaction égoïste et dégradante que sa dignité et son devoir, tant que persiste son ébriété, parce qu'il s'est fait le "fiancé" de dame bouteille, ne doit s'attendre à être traité que comme un vulgaire adultère. L'homme raisonnable abdique ses droits quand il se dépouille

(1) Lire à ce sujet : "Par la lutte et par l'amour".—R. P. Hugolin, O. F. M.

volontairement de sa raison. Malheur au foyer que peuple l'ivrogne, dit la science médicale. Qu'on n'aille pas s'en prendre au bon Dieu et dire : Dieu m'a puni dans mes enfants. Seule la nature a suivi ses lois. On a empoisonné la source de la vie, il en sort, pour le châtimement du vice, une génération avariée : c'est justice. Et c'est devant ces parias, victimes inconscientes, livrées à toutes les infamies de l'existence, abrutis, immoraux, insensés, épileptiques, qu'on pourrait redire le mot de Diogène à un enfant stupide et idiot : " Jeune homme ton père était bien ivre quand ta mère t'a conçu." Eh bien ! la mère a le droit et le devoir que cela ne soit pas.

Quelle sérieuse affaire que celle du choix d'un mari et combien légèrement on la traite. Vanité et légèreté, et l'on va sans songer à l'avenir, engager le bonheur de sa vie et l'honneur de son foyer, contre toutes les lois de la plus élémentaire prudence. Le miroitement de la richesse, l'attrait de la mine, les dehors de la séduction, font oublier les vices de l'âme et les tares héréditaires.

Ici, malheureusement, les parents n'apportent pas toujours assez de surveillance dès les premières relations de leurs enfants. Ils attendent

pour conseiller, avertir, défendre, que "l'aveuglement de l'amour" ait fermé les yeux de la jeune fille imprudente. Ou bien on s'informe avec insistance des "moyens" du futur sans s'inquiéter le moins du monde de ses habitudes. Je serais taxé d'exagération si j'affirmais la nécessité d'exiger un certificat de santé qu'on demanderait signé par un médecin consciencieux.

Qu'on se souvienne donc du proverbe: Si jeunesse savait ! car le mariage est un état où l'on entre sans noviciat. Si c'est "un choix libre inspiré par l'amour", il importe de conseiller, d'avertir afin que le choix ne tombe que sur un sujet digne d'amour, de respect et de dévouement.

—L'ivrogne court au devant de la mort.

—Boire pour se donner des forces;
c'est comme si l'on voulait nourrir
un cheval de coups de fouet.



Sommaire: La lutte sociale.—Rôle de la femme.—Vrai féminisme.—Devoirs et droits.—Action collective et fédération.—La Ligue des Dames.—Un programme.—Nécessité de l'union pour la prière et pour l'action.—Pourquoi ?—Voeux proposés par Marie de Brus.—Un article manifeste.—Conclusion.

ARTICLE X

LA LUTTE SOCIALE.—LE RÔLE DE LA FEMME

Avant d'entreprendre d'une façon positive la grande tâche de l'éducation populaire et sociale de la sobriété, il faut détruire ce qui la rend impossible: le préjugé sous toutes ses formes; avant de chercher à élever, dans un nombre croissant d'individus, le niveau des qualités morales et sociales, il importe de lutter, à son foyer d'abord, avec la dernière énergie, contre ce fléau de l'alcoolisme qui mène si rapidement ses victimes à la dégradation la plus abjecte, à la dégénérescence simultanée de l'âme et du corps. Nous avons dit ce que peut la femme soucieuse de son devoir pour sa préservation personnelle, la préservation de ses enfants et même, pour la sauvegarde de son mari.

Est-ce tout ce que peut la femme pour la lutte antialcoolique? Je ne le crois pas. La femme, compagne de l'homme et son auxillaire, a comme lui, devant la société, des droits et des devoirs. Sans vouloir discuter ici les uns et les autres, je crois de-

voir citer la formule brève qui renferme d'après M. Charles Turgeon, toute la vérité d'une thèse qu'il expose en deux forts volumes au sujet du féminisme.

Reconnaître à la femme tous ses droits, ne l'émanciper d'aucun de ses devoirs, tel est pour nous, écrit-il, le premier et le dernier mot du féminisme honnête et sage. Si donc la femme a droit à l'instruction qui lui donne, selon sa condition, la meilleure garantie de bonheur, à la science qui lui donne le moyen de mieux remplir ses devoirs, à la protection de ses plus chers intérêts, elle a le droit de prendre les moyens de s'instruire, et de se protéger. Elle a, avec ses concitoyennes des intérêts communs et elle peut s'unir avec toutes celles qui le veulent pour les revendiquer par des moyens légitimes. Dans notre société qui reconnaît les droits civils de la femme et donne droit de vote à toutes celles qui sont propriétaires à titre de contribuables, elle est par le fait, placée sur un pied d'égalité avec son seigneur et maître, quand il s'agit, par exemple, de la cause de la tempérance. Sans vouloir me faire l'avocat de certain féminisme, plus bruyant que sensé, il est juste de reconnaître ce qui s'im-

pose à la raison et ce qui est la vérité.

“ Les femmes, écrit le R. P. Pavissich, dans la “ *Civiltà Catholica* ” (6 juin 1908) possèdent tous les droits inhérents à la personnalité humaine, conséquemment aussi le droit de réunion et d’association commun aux deux sexes et différencié seulement par la diversité des buts domestiques ou sociaux à atteindre. Si les hommes, par exemple, s’avisent d’introduire à nouveau l’esclavage ou la polygamie, comment refuser aux femmes le droit de s’unir et de s’organiser pour secouer une pareille tyrannie ? Et ce cas de légitime défense, pourquoi ne pourrait-il pas s’étendre et s’appliquer à d’autres cas, compatibles avec le bien général, lorsqu’il s’agit d’obtenir quelque avantage matériel ou moral ”

Quelle cause est plus sainte et d’un intérêt plus général, que celle de la tempérance ? Quelle cause est plus intimement liée à la question du bien-être, de l’honneur, de la paix, de la sécurité du foyer ? Et n’est-elle pas d’une souveraine importance dans le domaine moral, social et religieux ?

“ Il est juste et nécessaire que les femmes puissent à leur tour agir collectivement par des moyens appro-

priés à leur sexe et à leur condition sociale pour faire reconnaître et respecter leurs droits."

Ce n'est certainement pas au service de la cause de la tempérance que l'action collective des femmes pourra être taxée de "nouveautés dangereuses". "Le Christianisme qui a émancipé la femme des opprobres de la barbarie, a toujours favorisé la merveilleuse floraison des corporations féminines qui, au Moyen-Age, eurent une action si féconde en bonnes oeuvres, et reconnu ainsi le droit des femmes à défendre leur dignité et leurs intérêts ou moyen de l'Association". De nos jours les associations féminines ont, en divers pays, spécialement La Fédération des femmes catholiques d'Allemagne, exercé la plus salubre influence dans les oeuvres sociales ; les oeuvres d'assistance et de prévoyance, comme les oeuvres de préservation des jeunes filles, d'éducation ouvrières et, spécialement, l'oeuvre de la tempérance, forment le champ propre de l'initiative et de l'activité féminine, et nul ne peut contester le bien qu'elles produisent. Ce serait donc, à bon droit, que l'on pourrait réclamer pour la femme, la formation d'un conseil de tempérance de Dames partout où la Société s'établit.

Et le jour où existera bien organisée, la section féminine de la Société de Tempérance, réunissant dans une même pensée, toutes les femmes du pays, ce sera pour la lutte une force incomparable.

Pourquoi n'y aurait-il pas de Congrès féminin parmi les membres catholiques de notre belle Société de Tempérance ? Il importe tant d'agir sur l'opinion publique par tous les moyens qui éveillent l'attention et poussent les plus indifférents même à se demander : " mais enfin qu'est-ce qu'il y a ? " Est-ce à dire que cette action féminine ne devrait s'occuper que de prêcher la tempérance aux Dames ? Grâce à Dieu, sauf de très rares exceptions, les femmes canadiennes-françaises sont indemnes du vice d'ivrognerie. Mais toutes ne sont pas, à vrai dire, exemptes du reproche qu'on a formulé dans le Congrès des Médecins de langue française, tenu à Montréal, en 1904. Bon nombre ont à se mettre en garde contre le danger de l'alcoolisme qui les guette sous prétexte de stimulants, de remèdes patentés, d'alcool déguisé ; danger qui, grâce à l'ignorance, menace spécialement les enfants dès le berceau. Puis les Dames ne peuvent-elles pas apporter aux lutteurs

antialcooliques, l'appoint indispensable de la collaboration féminine ?

M. l'abbé Lemmens, un des plus vaillants apôtres de la tempérance, en Belgique, fondait, dès 1901, à côté de la Ligue des hommes du Bien-Etre Social, l'Oeuvre de la Ligue des Dames.

Il faisait remarquer alors que des pays infestés par l'alcoolisme jusqu'à l'excès, tels que la Suède, la Norvège, et plusieurs Etats de l'Amérique, n'avaient été délivrés du terrible fléau que grâce à l'énergique intervention des femmes. La Belgique et la Suisse doivent au courant d'opinion créé, en grande partie, par les Ligues et Associations féminines d'avoir une législation qui interdit absolument en ces pays la vente de l'absinthe.

Mais avant de songer à organiser un congrès féminin de Tempérance, il faudrait établir la section des Dames de la Tempérance en chaque paroisse. Est-ce difficile ?

On dira peut-être : " Il y a déjà bien assez de sociétés et de confréries dans nos paroisses ". Soit, mais rien ne s'oppose, ce me semble, à ce que toutes ces sociétés et toutes ces confréries adhèrent au programme de la Section de Tempérance des Dames et qu'on crée pour la réalisation de ce programme un Conseil choisi parmi

les membres de ces Associations et Confréries de Dames et Demoiselles. Pour les réunions spéciales on ferait ce qui est prescrit pour les réunions d'hommes, trois ou quatre fois l'an.

Sans vouloir tracer un programme complet pour la Section des Dames, voici ce que l'on pourrait recommander plus spécialement :

1o L'éducation de l'enfance dans la pratique d'une vigoureuse abstinence des alcools, sous toutes les formes.

2o L'exemple de l'abstinence de toutes boissons alcoolisées.

3o La propagande occasionnelle des saines idées; luttés contre les préjugés; opposition énergique contre les modes nouvelles de boire des liqueurs aux " thés ", etc.; dénonciations des réclames que l'on fait aux alcools déguisés, etc.

4o Ne donner aux petits enfants que des remèdes prescrits ou recommandés par les médecins vraiment consciencieux.

5o Assistance aux réunions spéciales, aux conférences particulières organisées pour les Dames.

6o Propagande des livres, revues, feuillets de tempérance.

7o User de toute son influence contre la buvette... et agir selon le

droit de chacun pour en exiger la surveillance.

80 Préserver avec prudence et avec un soin jaloux, les jeunes filles de la fréquentation des buveurs.

Aux jeunes filles demander à ce sujet la promesse d'obéissance à leurs parents, et cela publiquement. Ce serait leur faire voir un peu le danger.

Il y a des suggestions qui peuvent être reçues partout; il y a des lois d'action d'une application générale; mais on pourra et on devra même, introduire dans chaque milieu le règlement particulier jugé le plus apte à promouvoir la sobriété et à combattre l'alcoolisme.

C'est une opinion fort probable que celle qui veut que la Société de Tempérance, si elle aspire à quelques bons succès, fasse une lutte particulière, suivant le milieu, les usages et coutumes, au danger local de l'alcoolisme, en s'efforçant, au moins par l'influence morale, d'appliquer au mal le remède. Les moyens peuvent être différents, en diverses contrées, bien que le but à atteindre soit le même.

Mais partout il importe d'instruire; partout il importe de faire connaître le danger de l'alcool, de le faire craindre et d'inspirer

à tous le désir de l'éviter; partout il importe de préserver les jeunes gens, d'aider ceux qui veulent se relever, partout il faut créer l'union pour la prière et pour l'action.

Mais pourquoi, dira-t-on, mêler la femme à la lutte contre l'alcool ?

Pourquoi ?

“ Parce que, dit M. Frank, la femme est la créatrice du foyer et que l'alcool, par ses effets nocifs, détruit l'homme, détruit la race, détruit la famille, détruit les mœurs.

La femme est par essence l'ennemie la plus redoutable de l'alcool, le meilleur et le plus précieux auxiliaire dans la croisade généreuse que la Société de Tempérance a entreprise contre ce fléau contemporain : l'alcoolisme.

La femme enfante l'homme, or, l'alcool détruit l'homme, provoquant l'empoisonnement chronique, “ l'alcoolisme chronique ”. Il n'est donc point possible que la femme, mieux instruite, ne soit pas l'ennemie irréconciliable d'un toxique destructif de l'oeuvre maternelle.”

Inutile d'insister sur le rôle de l'alcool fauteur de discorde et agent de divorce. Et au point de vue des mœurs on n'est pas loin de la vérité en affirmant que “ le buveur et le débauché ne font qu'un ”. Si donc la

femme a des droits et des devoirs que tous lui reconnaissent, pourquoi n'userait-elle pas de ses droits et de son influence pour le bien ?

Pourquoi, en effet, refuserait-elle de s'intéresser à cette forme d'action sociale ? N'est-elle pas la première et la plus martyrisée des victimes de l'alcoolisme, épouse ou mère ? L'enfant en est la seconde victime; mais lorsque l'enfant souffre, la mère ne souffre-t-elle pas plus des souffrances de son enfant que de son propre martyre ?

Au nom de ces milliers de femmes, dont l'alcoolisme a fait des esclaves, des martyres ou des victimes, ne serait-il pas juste de soumettre aux membres dirigeants des Sociétés de Tempérance d'hommes les vœux que proposait jadis devant un congrès belge, Mlle Marie de Brus :

“ Considérant que les femmes souffrent beaucoup du fléau de l'alcoolisme; considérant d'autre part, que l'exemple d'autres pays prouve que l'intervention des femmes dans la lutte peut produire les plus heureux résultats; considérant que la propagande des Dames en faveur de la Tempérance se peut faire par abstention, éducation domestique et au dehors d'une manière occasionnelle, et qu'ainsi leur oeuvre ne peut en

aucune façon gêner les autres oeuvres ;

“ Considérant qu’il importe, dans notre pays, de fournir à toutes les femmes catholiques le moyen d’entrer dans une ligue de tempérance catholique, nous désirons et nous suggérons :

1o Que les Dames forment dans chaque paroisse une section distincte de la Société de Tempérance réunissant toutes les Dames et Demoiselles qui font partie des Congrégations ou oeuvres de Dames et Demoiselles.

2o Que toutes les institutrices s’efforcent de donner aux élèves un enseignement solide antialcoolique, et de créer chez tous, garçons et filles, des convictions profondes, de sobriété et d’économie.

3o Qu’il soit fondé au sein des oeuvres féminines (écoles, patronages, écoles ménagères) des sections de tempérance.”

Car c’est un fait d’expérience que l’enseignement est le meilleur moyen de préserver la jeunesse du péril. Il ne peut être ni trop tôt donné ni trop fortement établi par une éducation solide reçue au foyer et à l’école. C’est ici qu’on peut appliquer dans toute sa force la parole de M. G. Goyau : “ Il y a des traits de lumière qui, lorsqu’ils ont fait brèche dans les cer-

veaux, font brèche dans les existences."

Le vaillant " Journal de la Ligue Patriotique contre l'Alcoolisme " publiait dans son No juillet-août 1908, sous ce titre " Le rôle de la femme ", ces pages que nous transcrivons. Ce sera notre conclusion.

" Commentant les résultats de la votation populaire qui a débarrassé le peuple suisse de la fée verte (l'absinthe), la " Gazette de Lausanne " fait ces judicieuses remarques concernant la lutte contre l'alcoolisme : C'est une chose étrange et inexplicable que cette abstention de la femme, que l'on constate un peu partout, alors qu'il s'agit d'une chose qui touche de si près à ses intérêts les plus chers et qui, plus que tout autre, menace son propre bonheur. Comme l'a fait remarquer au Conseil National, M. Théraulaz, de Fribourg, l'absinthisme est pour elle une menace perpétuelle et, des ravages qu'il cause, elle est la principale victime. On en peut dire tout autant de toutes les formes de l'alcoolisme. Il est l'ennemi le plus redoutable de la vie de famille; là où il apparaît la prospérité, la sécurité, la paix sont immédiatement compromises; il est pour la femme la menace perpétuelle, il met en question la santé, l'intelli-

gence, l'avenir de ses enfants. Et pourtant la femme, qui trop souvent pleure, gémit et ploie sous le poids des suites de l'alcoolisme qui sévit autour d'elle, ne s'émeut pas de la cause même de tant de souffrances. Alors qu'elle devrait se révolter et déclarer à l'ennemi de son foyer une guerre sans merci, elle pactise avec lui, l'excuse où, du moins, le considère comme un mal nécessaire et sans remède.

Que la femme du buveur, découragée, effrayée, accoutumée aussi à sa misère, se récuse, à la rigueur on le comprend; peut-être craindrait-elle de ne réussir, en essayant de lutter contre le penchant funeste de son mari, qu'à rendre pire sa situation. Mais ce qui est moins excusable, c'est l'indifférence de la femme qui n'est pas directement en contact avec le fléau et qui s'imagine, bien à tort, n'avoir aucune raison de le redouter.

Si sa famille est à l'abri du danger aujourd'hui, ses fils le seront-ils demain ? Et puis, n'a-t-elle pas une grande part de responsabilité vis-à-vis de ceux qui sont moins privilégiés qu'elle et envers l'ensemble du peuple dont elle fait partie ? C'est à elle qu'il appartient de modifier l'opinion, de la rendre moins indulgente à l'égard des excès de boisson, de l'écarter

rer sur le rôle néfaste que l'alcoolisme joue au point de vue hygiénique. Il y a là pour toutes les femmes qui se préoccupent des questions sociales une tâche à remplir, un devoir tout indiqué à accomplir.

C'est toute une armée qui devrait se lever pour combattre l'ennemi au nom des intérêts vitaux de l'individu, de la famille, de la collectivité, de la race elle-même; au lieu de cela, celles qui sont entrées dans la lutte sont trop souvent isolées.

Elles ont le besoin d'être encouragées et soutenues, car leur tâche est ingrate justement parce que l'urgence n'en est pas comprise. Et si elle ne l'est pas, c'est parce que les femmes n'ont pas encore ouvert suffisamment les yeux; elles voient autour d'elles des maux et des misères qui les remplissent de pitié et qu'elles voudraient pouvoir diminuer et soulager; elles font ce qu'elles peuvent pour cela, mais elles restent impuissantes parce qu'elles ne s'en prennent pas à la cause de tout ce mal. C'est jusqu'à elle qu'il faudrait remonter, c'est elle qu'il importe de faire disparaître.

Le jour où la femme prendra la peine, chaque fois qu'elle se trouvera en face d'une souffrance, d'une ruine, d'une déchéance, d'une vie dévoyée

et perdue d'en rechercher le pourquoi, ce jour-là, elle aura appris à maudire l'alcool et elle comprendra ce que la grandeur du danger exige d'elle."

Fr CONSTANT DOYON, O. P.

APPENDICE

ET

NOTES DIVERSES

Appendice (A)

Nous donnons ici un tableau plus complet de l'analyse des médecines patentées avec le % de ce qu'elles contiennent d'alcool d'après la *poids*, le *volume* et l'*alcool de preuve*.

Nous donnerons, d'après les mêmes sources, des exemples d'analyses des liqueurs fortes, des vins, des bières et du fameux "Beef, Iron and Wine."

Nous conservons le texte anglais, pour ne pas enlever aux noms des médecines la douceur des appellations de la réclame américaine.

"Patent Medicines" Bulletin No. 113.
9 janvier 1906.

Nature of Sample	Name and Address of Manufacturer or Furnisher	Alcohol Content			
		Weight	Volume	Proof Spirit	Solids
Peruna....	Peruna Medicine Co., Columbus Ohio U. S.....	P.C.	P.C.	P.C.	P.C.
		18.08	22.18	38.87	0.44
Peruna (2d Sample)...	Peruna Medicine Co., Columbus Ohio U. S.....				
		19.50	23.88	41.85	0.37

Nature of Sample	Name and Address of Manufacturer or Furnisher	Alcohol Content			Solids
		Weight	Volume	Proof Spirit	
Ayer's Sarsaparilla.	D. J. C. Ayer and Co., Lowell Mass., U. S.....	P.C. 18·00	P.C. 22·09	P.C. 38·11	P.C. 23·53
Bristol's Sarsaparilla.....	Lanman and Kemp, New-York, U. S.	5·69	7·09	12·43	14·49
Dr. Madison's Peruvian Tonic....	The Madison Pharmacal Co., N. York City, U. S..	11·62	14·37	25·18	3·67
Standard Sarsaparilla.....	The Canadian Pharmacal Ass., Toronto, Canada.....	14·36	11·70	31·03	38·33
Nyal's Celery Nervine..	N. York and London Drug Co., N. York, U. S.....	11·54	14·27	25·01	15·57
Pain Celery Compound....	Wells, Richardson & Co., Burlington, U.S.	14·91	18·36	32·19	10·65
B. B. B. or Burdock, Blood, Bitters...	The T. Milburn Co., Toronto, Canada.....	13·25	16·33	28·62	15·76

THOMAS MACFARLANE,
Chief Analyst.

Si l'on veut faire maintenant la comparaison avec les vins, les bières, les alcools, voici quelques analyses prises au hasard dans les bulletins Nos. 160, 196, 207 et 187.

Nature of Sample	Name and Address of Manufacturer or Furnisher	Alcohol Content			
		Weight	Volume	Proof Spirit	Sugar
Canadian Port.....	Niagara Fall Wine Co....	P.C. 11·08	P.C. 13·11	P.C. 24·03	P.C. 31·51
Fine Old Port Wine	Vinicole, St. Hyacinthe..	10·69	13·94	23·21	26·45
Native Wine Red	A. Toussaint & Cie, Que.	10·77	13·34	23·37	35·19
Vin Oporto	A. Toussaint & Cie, Que.	10·77	13·34	23·37	32·88
St. Nazaire	A. Toussaint & Cie, Que.	12·46	15·40	26·09	25·49
Native Wine.....	G. Morin, Montréal...	14·18	17·48	30·64	30·87

Cf. Bulletin N° 160.

Tous les vins analysés fournissent cette preuve, qu'au Canada,—vins fabriqués ou autres vendus—contiennent un minimum de 16.42% d'alcool et un maximum de 38.18% d'alcool. C'est plus qu'il n'en faut pour les rendre très dangereux comme boissons alcooliques. Les vins étrangers les plus capiteux, comme le Port espagnol, n'ont que 36.90% d'alcool.

LES BIÈRES

Names	Alcohol Content — Degree of fermentation			Solids
	By Weight	By Volume	As Proof Spirit	
Ale. G.L. Amiot, Québec.....	4·19	5·24	9·18	64·0
Boswell, Québec.	5·19	6·48	11·35	74·0
Molson.....	5·00	6·24	10·94	74·5
O'Keefe, Toronto	4·19	3·24	9·18	63·6
Bass & Co., London.....	7·27	9·04	15·85	83·5

Il y a dans le bulletin No. 196, 140 analyses qui prouvent que le degré d'alcool des bières vendues au Canada varie de 6 à 15% d'alcool.

Les alcools, tels qu'on les trouve, dans le commerce peuvent nous fournir les données suivantes :

ALCOHOL CONTENT

	Weight	Volume	Proof Spirit	La loi exige
Whiskey ordinaire	28·44	34·40	60·28	75%
Gin	34·33	41·11	72·04	65% suffit
Brandy	35·20	42·06	73·72	75% exigé

Cf. No. 187.

D'après ces données, on pourra mieux juger le Beef, Iron and Wine—qui semble très suspect à M. l'analyste officiel—“ L'alcool, ça ne fait pas de doute, remplace le vin dans ce mélange, et c'est le seul élément qui ait quelque valeur réelle dans cette drogue ”... “ si drogue il y a.”

Qu'on en juge par la conclusion de certaines d'analyses.

BEEF, IRON and WINE

ALCOHOL CONTENT

Weight	Volume	Equivalent Proof Spirit
6·67 to 18·77	8·30 to 23·01	14·60 to 40·32
Solids :—7·20 to 26·22%		

Monsieur l'analyste a raison de noter :
 “ Je ne sais vraiment si oui ou non cette préparation est prescrite par les médecins dans une si large mesure. Il est certain qu'il s'en fait un grand débit et qu'elle passe pour avoir des propriétés toniques véritables parmi le peuple.” Qu'en pensent les médecins consciencieux ? Ne faut-il pas avoir licence pour vendre la bière qui n'a que de 6 à 15% d'alcool et les vins qui ne dépassent pas 36% ? et l'on pourrait vendre sans licence ce détestable alcool déguisé qui s'appelle Beef, Iron and Wine, et qui se recommande surtout aux ivrognesses cachées et aux buveuses secrètes par son degré élevé d'alcool de 14.60 à 40.32% ? Il y a plus qu'il ne faut pour endormir la souffrance et calmer la soif d'une débilitée... malheureuse victime, Hélas !—, de l'ignorance, du préjugé ou de la passion.

NOTES DIVERSES ET CHIFFRES

Que le lecteur se rassure, ce n'est pas un XI^e article qui sera ajouté aux dix autres du petit volume sous presse. Non vraiment ce n'est pas même un article ; ce ne sont que des notes. Mais l'intérêt en est tel qu'on voudra bien les conserver et s'en servir au besoin.

Veut-on savoir combien *l'alcoolisme* fait en moyenne de victime par année ?

Voici :

Matti Helenins, dans une thèse soutenue pour son degré de docteur en philosophie à l'Université de Copenhague, en Danemark, en 1902, a estimé que dans les trente dernières années 7,500.000 personnes sont mortes en Europe d'alcoolisme. C'est plus que les guerres du dernier siècle n'en ont tuées. Des statistiques récentes lui permirent d'établir que par an, en 1902 il mourait :

En Angleterre.	40,000
Belgique et Hollande.	20,000
Russie.	100,000
France.	40,000
Allemagne.	40,000
Pays Scandinave et Suisse. . .	20,000
Total. . .	260,000

par an, d'alcoolisme ou d'ivrognerie **et** des suites.

On a constaté la diminution de la mortalité due à toutes les maladies contagieuses, grâce à l'hygiène et la science... *mais la mortalité par l'alcoolisme augmente.*

En Angleterre on compte 60,000 cas de mort par consommation et au moins 60,000 et même 100,000 par l'alcool. 60,000 sont constatés. Des autres cas : Mais dit Whiteing : « ne sait-on pas que la moitié des certificats que nous donnons sont très anodins pour la conscience publique ».

* * *

Comme il n'y pas d'effet sans cause, voici le petit tableau que l'on a fait d'après les statistiques officielles récentes du Royaume Uni de ce que coûtent les boissons que boivent les Anglais.

Statistiques de 1910.

« La population britannique a consommé en 1910 pour une valeur de :

\$184,180,500 d'alcool.

\$492,451,095 de bière.

\$ 57,253,665 de vin.

faisant un total de : \$733,885.260.

Ce chiffre représente une dépense annuelle de \$17.30 par tête, ou de \$86.61 par famille de cinq personnes. Et l'on s'étonne du paupérisme de la Grande Bretagne ! L'on devrait plutôt songer à

la soif de ses buveurs. Détail significatif, dans les grandes villes, on compte autant d'ivrognesses que d'ivrognes. A chacun on concède une dépense moyenne de \$31.20 par an. Il y a eu en 1910 diminution de la vente de l'alcool pour la somme de quatre millions, mais par contre, augmentation de la vente du vin pour la somme de \$5.732.510. Évidemment l'Angleterre se rapproche de la France !

* * *

On a parlé de la lutte que font à l'alcoolisme certaines sociétés d'assurance anglaise. C'est une question d'affaire. Les affaires ont leur raisonnement qui sont les chiffres. L'expérience donne raison aux directeurs tempérants. En voici une qui a été faite durant 20 ans de 1884 à 1903. C'est celle de la « *Sceptre Life Assurance Society Limited*.

Tempérants : Prévisions de mortalité : 1.440, mortalité .799, $\%$ des prévisions 55 $\%$.

Intempérants : Prévisions de mortalité : 2.730, mortalité 1.880, $\%$ des prévisions 79 $\%$.

Un autre encore *Scottish Temperance Life Assurance Co. Lim.* 20 ans 1883-1902.

Abstinentes et tempérants. Prévisions 936, mortalité : 420, $\%$ 45 $\%$.

Tempérants non abstinents : Prévisions 319, Mortalité : 225, % 71 %.

Et une autre, 16 ans d'expérience, nous donne le tableau suivant :

Non tempérant, risques [tout âge].	466,943
Prévisions de mort. Table om. . .	8,911
Mortalité actuelle. Table om. . .	8,947
% de l'expectative. Table om. . .	100,4%
Abstinent: même compagnie, risques	398,010
Prévisions de mort. Table om. . .	6,899
Mortalité actuelle. Table om. . .	5,124
% de l'expectative. Table om. . .	74,3%

Soit un gain de 26.1% au bénéfice des abstinents. Et il faut remarquer que les non tempérants ne sont pas, dans ces sociétés, des ivrognes mais des personnes qui usent de l'alcool en si petite quantité que ce soit. Conclusion pratique c'est que les abstinents ont des chances de vivre plus longtemps.

Et s'ils vivaient moins pauvrement ? Oui. Est-ce si difficile à prouver ?

En Angleterre M. Tudor Trevar, que je cite d'après l'ouvrage américain, *The psychology of alcoolisme* de Cutten du Yale, affirme que 70% des pauvres qui coûtent à la nation anglaise environ 10,000,000 de louis sterlings, ne sont pauvres et miséreux *que grâce à l'ivrognerie*.

Le Japon a la même loi qui régit la mendicité. Il ne secourt que 24,000 pauvres alors que l'Angleterre en assiste 100,000 par an. Un diplomate japonais

À qui on faisait remarquer ce fait répondit : « C'est très simple : le japonais boit du thé ; l'anglais de l'alcool ».

* * *

On cite parfois cette parole : « l'alcool fait le lit de la tuberculose ».—Voici ce qu'il faut entendre.

Il est reconnu, à cette heure, que l'alcool prépare le terrain tuberculeux, qu'il affaiblit les forts, qu'il achève les faibles et qu'il favorise l'évolution du mal chez les descendants des buveurs.

Les habitudes alcooliques du mari ont une influence relativement fréquente, et non douteuse, sur la tuberculisation de la femme ; soit que le mari alcoolisé se tuberculise lui-même et devienne un foyer conjugal de contagion, soit que le vice du mari provoque la misère du ménage, le surmenage et les privations de la femme, et détermine ainsi la tuberculose de celle-ci.

Que l'on n'oublie donc jamais que la fréquence de la tuberculose est un aboutissant de la grande consommation d'alcool ; c'est l'alcoolisme qu'on doit enrayer par tous les moyens possibles, c'est contre lui que doivent converger tous les efforts si l'on veut faire une oeuvre réellement utile dans la lutte antituberculeuse.

* * *

Mais dira-t-on :

—« Je ne bois que du bon alcool ».

—« Du Rhum Saint-Joseph ? »

—« Eh ! bien oui le voilà ton *rhum* mon brave.

Je lis dans un journal de Paris :

« Le 11 mars (1911) la huitième chambre correctionnelle de Paris, a condamné le nommé Abraham-Mardochée Mossé à 2,000 francs d'amende pour « tromperie sur la nature de la marchandise vendue »

—« Quelle marchandise ? »

—« Un alcool de basse qualité que ce Monsieur avait eu l'imprudence de baptiser « Rhum Saint-Joseph ».

Ce poison était livré à des prix exorbitants par une prétendue « maison de commission des spiritueux français », qui n'a jamais existé que sur le papier à lettres de Mossé.

A beau mentir qui vient de loin...

• • •

Je ne suis pas pour le *pledge* pris sans conviction et voici pourquoi.

Un ivrogne irlandais se présente un jour à M. X. Dans sa poche il a sa pauvre bouteille vide. Il gémit et se lamente.—« C'est malheureux être tombé si bas. Sa sainte mère qui est si vieille le pleure, son pauvre Patrick, jadis si bon. Elle l'a supplié de signer le *pledge* —et il le fera—oui, c'est bien entendu »

Il va signer le pledge et le signe en effet . . .
Après . . . — « N'est-ce pas que c'est bien. »
Quel courage il va avoir maintenant. Il
va travailler ferme . . . « Mais, Monsieur,
si vous me donniez un écu pour m'ache-
ter une petite bouteille, car il me faudrait
bien prendre un « petit coup de courage »
pour tenir une résolution si énergique ».

Si ce n'est pas ça une promesse d'ivro-
gne.

C. D.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I.—Pourquoi ces articles. . .	8
II.—Boissons : Poisons. . . .	22
III.—L'alcoolisme.	42
IV.—L'ignorance criminelle. .	62
V.—Le préjugé.	78
VI.—Le préjugé (suite). . . .	92
VII.—L'hérédité.	104
VIII.—La Fée Verte.	124
IX.—La lutte privée.	148
X.—La lutte sociale.—Le rôle de la femme.	168
Appendice : Analyse des alcools, etc.	185
Notes diverses et chiffres. . .	190
